



# Carrefour

SARAN

**CENTRE COMMERCIAL**

CENTRE COMMERCIAL — R.N: 20, SARAN.

OUVERT TOUS LES JOURS, SAUF LE DIMANCHE, DE 9 H À 22 H, LE SAMEDI DE 9 H À 20 H

TÉL. 38 79 79 79 (CENTRE AUTO TÉL. 38 79 79 35 - SERVICE APRÈS-VENTE de 9 h à 20 h TÉL. 38 79 79 45)

**Centre Français  
de Restauration**



*Fournisseur des Restaurants  
Scolaires et d'Entreprises*

547, rue Saint-Gabriel  
45200 AMILLY ☎ 38 93 70 41

Mutuelles Régionales Assurances



L'ORLÉANAISE  
LA NANTAISE  
ET LANGEVINE  
reunies

ASSURANCES **Michel LEPETIT**

4, Grande Rue 45410 ARTENAY  
Tél. 38.80.00.33

**AVENIR ELECTRIQUE d'ORLÉANS**  
INDUSTRIE - BATIMENT - PARTICULIERS

**A.E.O.**

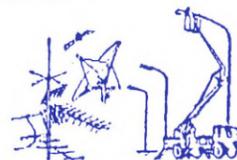


**Jean-Michel DUPUIS**  
344, rue du Moulin  
45520 GIDY

☎ 38 75 32 88

Fax 38 75 31 51

ECLAIRAGE PUBLIC  
ANTENNES TÉLÉ . HIFI



**Régie 2000 Edition Publicité**

Revues - Brochures - Bulletins - Dépliants  
23, RUE DE VAUQUOIS 45000 ORLÉANS  
☎ 38 62 27 14

Nous tenons à remercier particulièrement  
les industriels, artisans et commerçants qui,  
par leur contribution publicitaire,  
ont permis la réalisation de  
cette brochure d'information.

# BULLETIN MUNICIPAL de CERCOTTES



N° 10

1993

**L'ESPACE PLAISANCE**

**MATÉRIELS PARCS ET JARDINS**

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Débroussailluses, taille-haies, pompes, broyeurs, souffleurs, nettoyeurs HP, groupes électr., salons de jardins  
**ENTRETIEN - DÉPANNAGE - PIÈCES DÉTACHÉES - Toutes marques**  
 38, av. du Capit. Jean 45800 ST-JAN DE BRAYE 38 86 46 43

**Couverture . Zinguerie . Bardage**  
**R. M. COUVERTURE**



**Jean-Michel DUPUIS**  
 344, rue du Moulin  
 45520 GIDY



☎ 38 75 32 88

Fax 38 75 31 51

NEUF et RÉNOVATION

Véhicules  
 utilitaires  
 toutes marques  
 VENTE - ACHAT

☎ 38 75 41 57

**CERCOTTES  
 UTILITAIRES**

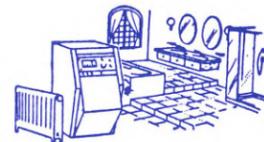
**Jacques  
 TOUCHARD**

RN 20 - CERCOTTES

**Chauffage - Sanitaire.....**

**Serge TROTTIER**

43, rue de Paris  
 45520 CHEVILLY  
 ☎ 38 80 10 27



**ORLÉANS  
 SUD  
 AUTO**



PIÈCES DÉTACHÉES  
 OCCASIONS TOUTES MARQUES  
 FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

B.P. 2 - Route d'Orléans  
 45640 SANDILLON  
 Tél. 38 41 01 27

R.N. 20  
 45400 CERCOTTES  
 Tél. 38 75 30 14

**Transports  
 BOUCHER sarl**

**Spécialité : VRAC**

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES

☎ 38 75 44 80



**Le Mot du Maire,**

*La révision du Plan d'Occupation des Sols est en cours ; durant le deuxième semestre de l'année, le Conseil Municipal devrait l'approuver. Une nouvelle expansion de la commune pourra être envisagée.*

*La baisse de la natalité depuis plusieurs années nous a contraint à fermer une classe primaire depuis la rentrée de septembre, ce qui a provoqué le départ de l'institutrice Madame DIAZ.*

*L'assainissement et les ordures ménagères seront dans un proche avenir une dépense très lourde pour chacun d'entre nous ; la fermeture des canches nécessite la construction d'une usine de traitement. Un container à verre et un container à papier sont à votre disposition depuis quelques mois Route de Gidy ; je vous engage à les utiliser au maximum.*

*La vie économique de nos entreprises est en baisse, nos agriculteurs vont mettre 15 % de leurs terres en jachères, un ménage Cercottois sur sept est touché par le chômage. Devant toutes ces difficultés, notre prochain budget d'investissement devra en tenir compte.*

*Le vandalisme qui a été commis cette année sur les bâtiments communaux nous a coûté cher ; je demande à chacun d'y réfléchir, nos impôts ne doivent pas servir à réparer des actes inconscients de certains.*

*La petite place du Centre Bourg est terminée, le secrétariat de Mairie vient de s'informatiser, des bancs ont été posés devant le cimetière.*

*Je souhaite la bienvenue au Gendarme Laetitia Lachot, arrivé en cours d'année.*

*Je félicite la commission d'information, ainsi que Mlle Baillon, Secrétaire de Mairie, pour la rédaction de ce bulletin municipal.*

*Tous mes compliments aux dirigeants de nos sociétés locales qui se dévouent sans compter pour le bien de la population.*

*En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous adressent tous nos Vœux pour 1993.*

Ph. SAVOURÉ-LEJEUNE

**MAIRIE DE CERCOTTES** - Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES - ☎ 38 75 41 06

- OUVERTE de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundis, mardis, mercredis, vendredis - FERMÉE AU PUBLIC les jeudis et samedis.

**LA MAIRIE ?** On y trouve toutes les informations officielles relatives à la vie municipale. C'est là aussi que se tiennent les Services administratifs auxquels toute personne, un jour ou l'autre, doit s'adresser :

- le bureau de l'Etat-Civil (naissance, reconnaissance, décès...) - le bureau des Mariages - la Caisse des Ecoles (cantine)
- le bureau des Affaires Militaires - le bureau des Elections - le bureau de l'Urbanisme - le bureau de l'Aide Sociale

**LES SERVICES DE LA MAIRIE**

**Mlle J. BAILLON**

Secrétaire de Mairie

Mutation à Cercottes le 7/01/1991  
 (entrée dans la fonction publique en 1983)

**Mme C. BARANGER**  
 Agent d'Entretien

Entrée en fonction : 1/02/1980  
 Assure la responsabilité  
 de la restauration scolaire

**Mme S. CLAIRAMBAUD**  
 Agent d'Entretien

Entrée en fonction : 15/09/1978  
 Assiste les institutrices de  
 l'Ecole maternelle  
 Aide au service de la cantine

**M. J. AUDEBOURG**  
 Garde-Champêtre

Entrée en fonction : 9/10/1978

**M. M. CAILLEAU**  
 Agent d'Entretien

Entrée en fonction : 1/11/1984

**Mme J. SOURD**

Vacataire assurant la sécurité des enfants  
 lors de la traversée de la Route Nationale  
 aux heures d'entrée et de sortie des Ecoles  
 Entrée en fonction : 8/06/1990

## ÉTAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1992

### NAISSANCES

BRUNEAU Ludovic	18 décembre 1991, à Orléans
CAILLAUD Alexandre	15 janvier 92, à Orléans
GUDIN Julie	18 février, à Orléans
DORMOIS Clément	16 mai, à Orléans
GOUAIS Kévin	22 mai, à Orléans
MOTTES Léa	16 juin, à Orléans

### MARIAGES

MOTTES Bruno et BENZAOUAI Samira	14 mars
BRUANT Benoît et GRASSIN Isabelle	4 avril
GRELAT David et TISSIER Catherine	20 juin
PICART Philippe et GOUAIS Sylvie	4 juillet
SOURD Eric et CLAIRAMBAUD Josiane	22 août

### Invitation à publier :

DELACOUR Jean-Michel et ADAM Dominique	30 mai, à Saran
HIDALGO Luis et FLORCHINGER Catherine	4 juillet, à Fleury
POYAU Ludovic et SIGNOLET Chrystèle	19 septembre, à La Chaussée Saint-Victor (41)

### DÉCÈS

COCHET Mireille, épouse GIRARD	15 février, à Orléans
PELLETIER Jeanne	13 février, à Orléans
DUPOUY Gisèle, épouse ODILE	15 septembre, à Cercottes

### Avis de mention de décès :

DORÉ Jacques	né à Cercottes le 16 décembre 1930
JUBIN Marcel	né à Cercottes le 21 décembre 1930
FERRAND Henri	né à Cercottes le 23 juillet 1927
LEFIEVRE Jeanne	née à Cercottes le 25 avril 1909
LEMAITRE Marguerite	née à Cercottes le 8 juin 1902



"Au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage".

Cette formule fut prononcée cinq fois cette année par Monsieur le Maire, Officier de l'Etat Civil, dont une fois, et ce pour la première fois à Cercottes, pour l'union d'une employée communale.

En effet, Josiane CLAIRAMBAUD, qui assure la sécurité des enfants pour la traversée de la Route Nationale 20 lors des heures d'entrée et de sortie des écoles, se mariait avec Eric SOURD, d'Artenay, le 22 août 1992.

## Ça s'est passé à Cercottes en 92

♦ **10 JANVIER 1992 - VŒUX.** A l'occasion de l'échange des vœux, Monsieur Philippe SAVOURE LEJEUNE, entouré de Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, et des membres du Conseil Municipal, recevait le Lieutenant GALLO, de la Gendarmerie d'Orléans, accompagné de l'Adjudant PIRIOU, de la Brigade de Gendarmerie de Cercottes, ainsi que les représentants des Administrations, Sociétés locales, Industriels, Commerçants et Artisans de la Commune. Au cours de cette réception, Monsieur le Maire a remis, en

compagnie du Chef de Corps Michel THENAULT, les épaulettes de 1<sup>ère</sup> classe aux Sapeurs Franck THENAULT et Gilles FANON.

Le Lieutenant GALLO a expliqué la nouvelle réorganisation des Brigades de Gendarmerie de Cercottes, Artenay et Patay, pour les interventions de 20 h 30 à 7 h 00.

A l'issue de cette cérémonie, chacun se retrouvait autour du verre de l'amitié.



♦ **11 JANVIER - GALETTE DES ROIS Inter-sociétés.** Tradition bien ancrée dans les mœurs des Associations Communales, un grand nombre de personnes se sont retrouvées pour "tirer les rois". La galette, une fois partagée, a été dégustée avec appétit et les couronnements ont pu se faire dans une agréable ambiance.

♦ **26 JANVIER - "REPAS DES ANCIENS".** M. SAVOURE LEJEUNE, Maire, et les membres du C.C.A.S. avaient convié les anciens à partager un bon repas. M. le Curé, l'Abbé BACCONNET, ainsi que M. PIRIOU, Adjudant de la Brigade de Cercottes et Madame, étaient présents. Une bonne table, une douce chaleur, un accueil parfait, ont permis aux aînés de passer un excellent après-midi sans voir le temps passer et c'est ainsi le meilleur moyen de faire oublier le poids des ans et la grisaille du temps. Cette année, ce fut le Groupe Emeraude qui anima l'après-midi.



## ÉLECTIONS

Cette année fut une année électorale puisque pendant quatre dimanches, chacun devait se rendre en Mairie pour "exprimer son opinion. En effet, il convenait d'élire un Conseiller Général, des Conseillers Régionaux, et de répondre "pour ou contre" le traité sur l'Union Européenne signé à Maastricht le 7 février 1992.

Les résultats furent les suivants :

### ÉLECTIONS RÉGIONALES : 22 mars 1992

Inscrits : 462 électeurs	
Votants : 347 - Exprimés : 312	
Union Régionale (RPR-UDF)	110
Front National	56
Progrès et Solidarité (PS)	44
Génération Ecologie	32
Opposition de Gauche (PC)	32
Les Verts	17
Le Centre en Action (MRG)	14
Lutte Ouvrière	7

### ÉLECTIONS CANTONALES

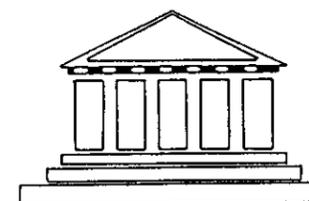
Inscrits : 462 électeurs (dont 226 hommes et 236 femmes)

<b>1<sup>er</sup> tour : 22 mars 1992</b>	<b>2<sup>e</sup> tour : 29 mars 1992</b>
Votants : 345	Votants : 312
Exprimés 321	Exprimés : 280
André TERRASSE 119	André TERRASSE 160
José CARDONA 104	José CARDONA 120
Marc HABERT 57	
Laurent RABIER 41	

### RÉFÉRENDUM : 20 septembre 1992

Inscrits : 465 électeurs (dont 227 hommes et 238 femmes)  
NON = 202 OUI = 149

- D'autre part, d'autres élections furent organisées cette année :
- **Scrutin du 27 septembre 1992 :** élection de trois sénateurs
  - **du 12 octobre 1992 :** renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce d'Orléans
  - **du 18 novembre 1992 :** renouvellement partiel des membres de la Chambre des Métiers du Loiret
  - **du 9 décembre 1992 :** élections au Conseil de Prud'hommes d'Orléans.



Assemblée Nationale

## Ça s'est passé à Cercottes en 92



## 21 MARS 1993 - 28 MARS 1993 Election des Députés à l'Assemblée Nationale

Les dernières élections législatives ont eu lieu les 5 et 12 juin 1988.



Pour ces élections, les électeurs sont appelés à voter pour UN CANDIDAT et son Suppléant. Ce dernier le remplacerait en cas de décès ou d'accession à un poste de Ministre sans provoquer d'élection nouvelle.

Le scrutin se déroule en DEUX TOURS espacés d'une semaine.  
- POUR 1993, le premier tour aura lieu le **Dimanche 21 mars**  
- le second tour aura lieu le **Dimanche 28 mars 1993**

- Pour être élu au premier tour, il faudra qu'un candidat obtienne la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Seuls les candidats ayant obtenu au premier tour 12,5 % des voix des électeurs inscrits peuvent participer au second tour.
- Au second tour, le candidat arrivé en tête, quel que soit le nombre de voix recueillies, est élu.

**RAPPEL : "SONT ÉLECTEURS LES FRANÇAISES ET LES FRANÇAIS ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS QUI SE SONT FAIT INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ET QUI NE SONT FRAPPÉS D'AUCUNE INCAPACITÉ ÉLECTORALE".**

**Inscription sur les listes électorales :**

**ELLE EST OBLIGATOIRE** mais n'est pas effectuée d'office.  
**VOUS DEVEZ donc vous rendre en Mairie.**

**DOIVENT S'INSCRIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE** pour pouvoir voter l'année suivante :

- les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante
- les électeurs ayant changé de domicile en cours d'année.

♦ **8 FÉVRIER - SOIRÉE CHOUROUTE,** organisée par le Comité des Fêtes. Comme d'habitude, c'est dans la bonne humeur que s'est déroulée la soirée "Choucroute" autour d'une assiette bien garnie, la soirée se terminant par un bal.

♦ **7 MARS - REPAS "MOULES, FRITES",** organisé par les Sapeurs-Pompiers. En ce samedi soir, l'Amicale des Pompiers a fait le plein pour la deuxième édition de sa soirée "Moules-Frites". De l'avis de tous, cette sympathique manifestation a été particulièrement réussie : "les moules ont eu la frite" à Cercottes...

## AU CONSEIL MUNICIPAL EN 1992

### ■ RÉUNION DU 20 FÉVRIER

- Il est décidé de l'achat de gilets luminescents, de torches, et divers matériels pour incendie de cheminée pour les Sapeurs-Pompiers.
- Acquisition d'un nouvel isoloir en raison de la concomitance des élections régionales et cantonales.
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi suite à la visite de contrôle des locaux de la cantine scolaire.
- Le Conseil reconduit la convention avec l'U.F.C.V. pour l'organisation d'un centre de loisirs à GIDY du jeudi 9 juillet au vendredi 7 août 1992. Le prix de la journée est de 86,73 francs.
- Résultat de l'enquête "pour ou contre" l'implantation de dos d'âne dans le lotissement de la Gibelotterie : 17 réponses "Contre" - 09 réponses "Pour" 2 réponses "sans avis".

### ■ RÉUNION DU 26 MARS

- Vote du Budget primitif 1992 à l'unanimité.
- Adoption du 1<sup>er</sup> Budget Annexe pour le Service Assainissement (budget qui obéit à des règles budgétaires nouvelles très proches de celles du secteur privé qui ont été définies par l'instruction M 49 publiée dans le courant de l'année 1991)
- Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- Il est décidé l'achat de bancs pour le cimetière, d'extincteurs pour la Mairie, d'un container à verres, etc.

### ■ RÉUNION DU 30 AVRIL

- Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité à M. CHARILLON et à Mlle ROBINET, instituteurs ayant accompagnés leurs élèves en classe de neige.
- Le Conseil émet un AVIS DÉFAVORABLE à la prévision d'une fermeture d'une classe en élémentaire.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, et afin de limiter les abus que les Services Départementaux d'Incendie et de Secours ont pu constater, ces derniers ne prendront plus en charge financièrement les opérations ne portant pas une atteinte IMMÉDIATE aux biens ou aux personnes.

### ■ RÉUNION DU 25 JUIN 1992

- Adoption du Compte administratif de l'exercice 1991 ainsi que du Compte de Gestion du Receveur Municipal.
- Fixation du prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 1992/1993 : 17,00 francs pour un enfant et 24,00 francs pour un adulte.
- Il est décidé le relèvement du taux des vacances des Sapeurs-Pompiers, au taux maximal autorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993.
- La Direction Départementale de l'Équipement ne pouvant assurer la révision du Plan d'Occupation des Sols, il est décidé de signer une convention d'étude avec M. LAVAUX, architecte urbaniste.
- Le Conseil Municipal décide de faire appliquer le dégrèvement des cotisations de taxe foncière non bâties dues pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 et qui bénéficient de la dotation d'installation pour 1992.
- Dans le cadre des élections des administrateurs du Centre Régional de la Propriété Forestière Ile de France-Centre, le Conseil Municipal désigne M. MILLET André, délégué du Conseil Municipal et propose M. LAVARENNE Maurice, délégué du Préfet. Le Conseil Municipal désigne M. LAURENT Jean-Yves, en tant que Chef d'Entreprise et M. DALIBARD Charles, en tant que Compagnon, pour faire partie de la commission de révision des listes électorales nécessaire pour les élections à la Chambre des Métiers du 18 novembre 1992.
- Le Conseil désigne, pour faire partie de la commission pour les élections prud'homales du scrutin du mercredi 9 décembre 1992, M. AGNEESSENS, employeur membre titulaire, M. GRASSIN, employeur membre suppléant, M. MOLLET, salarié membre titulaire, Mme TOUCHARD, salariée membre suppléant.
- M. le Maire informe qu'un arrêté préfectoral en date du 12 juin 1992 réglemente la vitesse à :
  - 50 km/heure de la limite d'agglomération Nord à la rue Charron
  - 70 km/heure de la rue Charron à la limite d'agglomération Sud.
- M. le Maire donne lecture d'un exposé sur la coopération intercommunale.
- Remise des dictionnaires ou atlas aux élèves entrant en 6<sup>e</sup> le 7 juillet 1992.

### ■ RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE

- Election de 3 délégués et de 3 suppléants, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, en vue de l'élection des sénateurs. Sont élus :
  - Délégués : M. SAVOURE-LEJEUNE Philippe, Maire
  - M. GALOPIN Robert, 1<sup>er</sup> adjoint - Mlle BUISSON Annick, 2<sup>e</sup> adjoint
  - Suppléants : M. ROUSSELLE Alban, Conseiller Municipal
  - M. PERDEREAU Christophe, Conseiller Municipal
  - M. LECAS Jean, Conseiller Municipal

### ■ RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE

- Le Conseil Municipal décide de ne pas faire facturer les interventions des Sapeurs-Pompiers de Cercottes sauf en cas de dérangements abusifs ; décide que les interventions de Services Extérieurs non justifiées et abusives (Pompiers d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, etc...) auprès des particuliers seront soumises au remboursement de la dépense engagée suivant les tarifs fixés par le Service Départemental d'Incendie et Secours du Loiret.
- En raison de la réduction de la semaine de classe des élèves (il n'y a plus classe onze samedis dans l'année scolaire) et de la suppression d'une classe élémentaire, les horaires de travail de Mme CLAIRAMBAUD sont revus.
- Renouvellement du contrat de Madame SOURD née CLAIRAMBAUD Josiane pour assurer la sécurité des enfants des écoles lors de la traversée de la Route Nationale aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Le Conseil Municipal choisit l'Entreprise C.B.C. (entreprise la moins disante) pour la réalisation d'une place publique, route Nationale.
- Acquisition d'un container à papiers.
- M. le Maire informe que le Conseil Général renouvelle son aide aux Clubs et Associations sportives affiliées dans les fédérations dirigeantes ou affinitaires (USEP, UFOLEP, FSCF, ...).
- M. le Maire avise que l'Etat a décidé d'acquérir le terrain (ex station Esso) situé dans la réserve du P.O.S.

### ■ RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE

- Adoption du Budget Supplémentaire 1992 à l'unanimité
- Location de la Salle Polyvalente : il est décidé de reconduire les tarifs 1992
- Une aide aux 26 communes du Département du Vaucluse sera versée par le C.C.A.S.

### ■ RÉUNION DU 26 NOVEMBRE

- Le Conseil entérine l'avenant à la convention avec les Transports Pitou, pour le transport scolaire au Collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais.
- Après discussions et après la consultation de six entreprises pour la réalisation des travaux à l'Eglise (chauffage), il est décidé de choisir l'Entreprise Delestre.
- Il est décidé de réaliser les travaux de remaniage de la toiture et de la zinguerie du bâtiment rue de l'Eglise (ex arsenal).
- M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion du matin de la Commission chargée de la révision du P.O.S. et signale les directives indiquées par les différentes administrations d'Etat.
- Rapport sur le Collège Condorcet.
- Compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux du 6/11/1992.
- Délibération sur les installations classées à Saran : "S.N.C. Carrefour" (réhabilitation de la station-service), S.A. Esys (construction d'une usine de traitement des ordures ménagères), à Fleury-les-Aubrais : Mickey Food (usine de production de steaks hachés).
- M. le Maire informe que l'appel lancé par le Conseil Général pour la collecte "Donner un pull-over pour le Rwanda" a été largement suivi par notre commune et remercie les personnes qui y ont contribué.
- Arbre de Noël des enfants des écoles : le 18 décembre 1992.

## LES FINANCES COMMUNALES 1992

Depuis cette année, TOUTES les communes sont dans l'obligation d'établir un **BUDGET ANNEXE** pour les Services d'**EAU** et d'**ASSAINISSEMENT**.

Pour le Budget des EAUX, celui-ci fait déjà l'objet d'un budget à part ; notre commune est adhérente au Syndicat Intercommunal avec les communes de GIDY et de HUËTRE.

Cette année le Conseil Municipal a donc dû voter un nouveau Budget, celui du Service ASSAINISSEMENT.

A ce jour, la gestion de notre commune se décompose en trois budgets :

- celui de la Commune
- celui du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
- celui du Service Assainissement.

Vous trouverez ci-dessous les Budgets Primitifs adoptés en mars :

- de la Commune,
- du Service Assainissement.

Concernant le Budget Annexe du CCAS, celui-ci s'équilibre pour 1992, en dépenses et en recettes, à la somme de **27.660 F**. Ce budget concerne principalement les actions menées pour les personnes de plus de 65 ans.

### LE SERVICE ASSAINISSEMENT - (En Francs)

DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'EXPLOITATION	
Emprunts (Capital)	241.319	Subventions Equipement	54.489	Entretiens, Réparations	71.750	Contributions	124.206
Matériel Outillage	35.000	Constructions	97.016	Emprunts (Intérêts)	213.501	Redev. Assainissement	138.600
		Autofinancement	124.814	Dotations Amortissements	97.016	Subvention Commune	192.607
				Autofinancement	124.814	Produits financiers	51.668
	<b>276.319</b>		<b>276.319</b>		<b>507.081</b>		<b>507.081</b>

N.B. - L'article L. 372 du Code Communes dispose : "Les réseaux d'assainissement et les installations publiques sont financièrement gérés comme des services à caractère Industriel et Commercial".

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget, en Section de Fonctionnement, évalue les dépenses à **2.544.091 francs** et un excédent de fonctionnement de **225.111 francs**. Cet excédent est reporté en Section d'Investissement (en Recettes).

DÉPENSES	%	RECETTES	%
Excédent de Fonctionnement	8,10	Contributions directes	60,90
Frais Financiers	12,00	Subventions fiscales	
Frais de Gestion Générale	9,70	Taxe Profess.	8,80 %
Contingents Aide Sociale, pour Service Incendie - Participations (Collège, etc.) - Subvention Svce Assainissement - Classe de neige	22,40	Foncier bâti	16,25 %
Travaux Services Extérieurs (entretien matériel, bâtiments, voies, assurance, etc.)	13,5	Foncier non bâti	42,20 %
Impôts, Taxes, Alloc., Subv.	3,80	Taxe habitation	9,17 %
Frais de Personnel - Indemnités Vacances Sapeurs-Pompiers Charges sociales	23,00	(taux fixé par le Conseil Municipal)	
Denrées et Fournitures	7,50	Impôts indirects	18,60
		Dotations de l'Etat	
		Recouvrements-Subventions	6,40
		Produits financiers	10,40
		Produits domaniaux TOM	3,70

# LES FINANCES COMMUNALES 1992 - suite

## LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Par la loi de Finances de 1992, il a été décidé de supprimer certaines compensations que l'Etat verse aux collectivités locales en contrepartie des exonérations et abattements d'impôts locaux, décidés par la loi.

Cela avec pour motif que les bases de la taxe professionnelle de notre commune et par habitant sont supérieures à la moyenne nationale.

Ce qui, évidemment, en faisant un tel calcul, toutes communes confondues, et non par tranches démographiques, a ainsi permis d'abaisser au maximum le chiffre moyen...

En clair une perte de plus de 100.000 francs en résulte pour notre commune.

### INVESTISSEMENTS 1992

- Signalisation routière : passages piétons, bande stop, cédez le passage
- Rue de la Chaise : pose de bordures (60 ml)
- Revêtement (940 ml) de la route partant du cimetière allant au lieu-dit "Maison Neuve"
- Aménagement d'une place publique : création de 6 places de parking
- Nettoyage du mur de l'Ecole Maternelle et application d'une protection anti-graffiti
- Remplacement des W.C. à l'Ecole Maternelle
- Remplacement de l'armoire électrique Rue des Sorbiers
- Acquisitions : - de 2 bancs posés devant le cimetière - d'un container à verres et d'un container à papier - d'extincteurs pour la Mairie - de matériel informatique pour la Mairie - de chaises pour la salle polyvalente
- Transformation de l'ouverture des portes arrières du camion des Sapeurs-Pompiers
- Installation du chauffage au Gaz Naturel dans l'église (pose de trois lustres comprenant les radiants)
- Réfection de la toiture sur le bâtiment communal rue de l'Eglise - ancien arsenal.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 976.789 francs.

DÉPENSES	%	RECETTES	%
Armoire électrique, rue des Sorbiers, matériel, mur anti-graffiti, Ecole	8,40	Prélèvements sur recettes de Fonctionnement	23,00
Aménagement Place Publique, Route Nationale	7,70	Participations à des travaux d'Equipement : F.C.T.V.A. D.G.E. T.L.E.	52,30
Voies et Réseaux	5,60		
Remboursement F.C.T.V.A. à la SNCF dans le cadre des travaux du pont et du passage souterrain	25,90	Recouvrement de Créances (Emprunts du Service Assainissement)	24,70
Réaménagement de la Mairie	9,80		
Syndicat de la Retrêve	4,50		
Remboursements des Emprunts (Commune + Service Assainissement)	38,10		

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ... RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ... RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ...

- ◆ **CENTRE ANTI-POISON** - Ayez le bon réflexe : 47 64 64 64
- ◆ **PROTÉGER LA MAISON DU GEL**  
N'attendez pas les grands froids pour protéger canalisations, siphons et compteur. Vous éviterez des dégâts des eaux et réaliserez des économies d'énergie.  
- Relevé de compteur des eaux, coupure du compteur, etc... s'adresser au Syndicat Intercommunal des Eaux dont le siège social est à la Mairie de GIDY : tél. 38 75 35 98.
- ◆ **LE SERVICE MILITAIRE EST-IL OBLIGATOIRE PARTOUT EN EUROPE ?**  
NON. A l'heure actuelle, pour les Luxembourgeois, les Irlandais ainsi que les ressortissants du Royaume-Uni, le service militaire n'a rien d'obligatoire.  
Aux Pays-Bas, le service dure de 14 à 17 mois  
Au Portugal de 16 à 24 mois (dans la marine)  
En Allemagne 18 mois  
En Grèce de 21 à 25 mois de "disponibilité"  
En France, le service dure 10 mois, etc...
- ◆ **QUAND UN MINEUR DÉLINQUANT SE TROUVE CONFRONTÉ A LA MACHINE JUDICIAIRE... Un jeune en justice - cela n'arrive pas qu'aux autres...**  
Votre enfant peut commettre un délit (vol, destruction, coups et blessures,...)  
**1) Quelle est votre responsabilité ?**  
Si les parents ne peuvent jamais être responsables des contraventions, délits, crimes commis par leurs enfants, leur responsabilité civile peut néanmoins être engagée en vertu de leur obligation de garde et de surveillance et ils peuvent avoir dans ce cadre à indemniser les victimes.  
**2) A quel âge ?**  
- Si l'enfant a moins de 13 ans, il ne peut encourir de peine ; il n'est passible que de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation. Cela n'exclut pas pour autant son passage devant le juge des enfants, voire devant le Tribunal pour Enfants.  
- De 13 à 18 ans, il doit en principe bénéficier de mesures éducatives, mais il peut encourir des peines, y compris des peines d'emprisonnement, si les circonstances ou sa personnalité l'exige.
- ◆ **LA DROGUE ET LA LOI**  
L'usage des produits illicites - le haschich en fait partie - est un délit. La loi de 1970 reconnaît l'anonymat aux toxicomanes qui vont se faire soigner. Elle offre une alternative à ceux qui se font prendre sur le fait - le choix entre la prison et le traitement médical - "DROGUES INFO SERVICE : N° VERT 05 23 13 13"
- ◆ **UN JOB POUR LES VACANCES**  
Un jeune peut travailler pendant les vacances scolaires si cette activité professionnelle ne nuit pas à sa santé et à ses études. Pour les jeunes de moins de 18 ans : un mois de repos complet doit être pris pendant les vacances d'été, ainsi qu'une journée ou deux 1/2 journées de repos complet par semaine.
- ◆ **PRÉSENCE VERTE**  
C'est un moyen de communication moderne, visant à favoriser le maintien à domicile ou à réduire les inconvénients liés à l'isolement. C'est un service indispensable en cas de problèmes : maladie, accident, mais aussi pour assurer une certaine sérénité non seulement aux personnes âgées isolées mais également à leur famille, souvent inquiète de les laisser seules. C'est un excellent moyen de les sécuriser.
- ◆ **LA GRIPPE, PRENEZ-LA DE VITESSE**  
Le meilleur moyen d'échapper à la grippe réside dans la vaccination. Le vaccin antigrippe est élaboré chaque année en fonction des virus repérés de par le monde. C'est pourquoi il ne protège que durant un hiver.  
Cette année, ce furent 42 personnes âgées de 65 ans et plus qui ont, le samedi 10 octobre 1992, en Mairie, profité d'une vaccination gratuite effectuée par le Docteur Rémi LEFEVRE du cabinet médical de CHEVILLY.
- ◆ **SALLE POLYVALENTE - Tarifs 1992/1993**  
- Pour les personnes ou sociétés HORS commune : de 10 h à 3 h : 1.300,00 F  
- Pour les particuliers de Cercottes de 10 h à 3 h : 670,00 F  
auxquels s'ajoutent 120,00 F du 1<sup>er</sup> novembre 1992 au 1<sup>er</sup> avril 1993.  
- Pour les sociétés de Cercottes : GRATUIT.  
- Caution demandée 1.500 F  
- En cas de réservation et de non-utilisation, un dédit de 300 F sera demandé.
- ◆ **GROS-ŒUVRE RÉALISÉ PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX EN 1992**  
- Réparation de la station d'épuration (racleur)  
- Réfection du pont du Moulin  
- Construction du mur mitoyen Route Nationale (place publique)  
- Démontage de la clôture délabrée du parc et repose d'une nouvelle clôture.
- ◆ **LES COLIS DE FIN D'ANNÉE**  
Courant décembre 1992, il est distribué à toutes les personnes de 75 ans et plus, un colis de "Noël".  
Cette année, 475 colis furent réalisés par le Centre Médico-Social de la Région d'Artenay, organisme subventionné par toutes les communes du canton (soit 10 communes), ainsi que par les communes de Poupry et de Dambron, communes d'Eure-et-Loir. 38 colis furent distribués à domicile à nos aînés cercottois.
- ◆ **LE VOYAGE ORGANISÉ PAR LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE LA RÉGION D'ARTENAY**  
eut lieu dans la région blésoise, le mardi 26 mai 1992, avec au programme la visite d'une champignonnière à BOURRÉ, de la cave "Monmousseau" à MONTRICHARD et du château de CHEVERNY avec sa salle aux 2.000 bois de cerfs et "la soupe aux chiens". Le déjeuner eut lieu au Restaurant "La Tête Noire" à Montrichard.  
52 personnes ont participé à cette sortie, dont 13 de Cercottes.  
Notre commune prend à sa charge 100 F par personne inscrite. Cette participation a été décidée en 1991 par la Commission Administrative du C.C.A.S.
- ◆ **VOUS VENEZ D'AVOIR 17 ANS...**  
LE RECENSEMENT MILITAIRE, votre premier pas dans votre vie de citoyen responsable. Pas de panique ! Recensement ne signifie pas départ immédiat. Il permet tout simplement de vous faire connaître et de recevoir une brochure lors de votre inscription en Mairie.
- ◆ **VILLAGES FLEURIS**  
Vous souhaitez participer au concours des Villages Fleuris. Venez vous inscrire en Mairie en début d'année ; le passage du jury s'effectue au printemps.  
Chaque année, les récompenses sont remises au Parc des Expositions d'Orléans.
- ◆ **DÉRATISATION**  
Une campagne de dératisation est assurée chaque année par une distribution gratuite de sachets de raticide, devant la Mairie.
- ◆ **O.N.F.**  
En région Centre, l'Office Nationale des Forêts gère 123.464 hectares pour le compte de l'Etat (forêt domaniale : 85 %, des collectivités publiques 11 %, des propriétaires privés 4 %).  
Dans notre commune, 866 ha 48 a 97 ca constituent le patrimoine de l'Office National des Forêts.
- ◆ **BALAYAGE DES ROUTES** - en 1993  
**MARDI 2 MARS - MARDI 2 JUIN**  
**MARDI 7 SEPTEMBRE - MARDI 7 DÉCEMBRE**  
Il vous est rappelé que, en tant que responsable de la partie de trottoir devant chez vous, vous devez le tenir propre, retirer tous résidus s'y trouvant ainsi que le déblayer en cas de neige ou de verglas.
- ◆ **ASSISTANTE SOCIALE**  
Madame BOUCHER, assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) reçoit sur rendez-vous à la C.A.F. ou en Mairie. Elle peut aussi se rendre à votre domicile. Vous pouvez la joindre au : 38 51 50 72.
- ◆ **A.N.P.E.**  
Les dossiers d'inscription comme demandeurs d'emploi sont à votre disposition en Mairie.
- ◆ **STATUT DES ASSISTANTES MATERNELLES**  
Celles que l'on appelait autrefois "nourrices" ne seront plus assimilées aux petits emplois. La loi du 12 juillet 1992 professionnalise l'emploi des assistantes maternelles qui gardent chez elles des enfants de moins de 3 ans.  
L'agrément, accordé par le Président du Conseil Général est maintenu ; la formation devient obligatoire.
- ◆ **PROTECTION DE LA MATERNITÉ**  
Les femmes enceintes devront maintenant subir 7 examens prénataux au lieu de 4. Cette mesure s'applique à toutes celles dont la date de début de grossesse est égale ou postérieure au 1<sup>er</sup> mars 1992.
- ◆ **PRESTATIONS SOCIALES AU 1/7/92**  
- SMIC = 34,06 F (taux horaire)  
- SMIC mensuel brut : 5.756,14 F  
- Plafond de la Sécurité Sociale : 12.150 F  
- Prestations familiales : allocations familiales : 632 F/mois pour 2 enfants - 1.441 F/mois pour 3 enfants - 2.251 F/mois pour 4 enfants.  
- Allocation de rentrée scolaire (pour les 6 à 18 ans) = 395 F par enfant.
- ◆ **ELLE - IL VOUS BAT... Refusez la Violence...**  
Appelez le (16-1) 40 02 02 33

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES .. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES .. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU DON DU SANG

engagée par la Mutualité du Loiret (associée à de nombreux partenaires : Conseil Général, la C.P.A.M., la M.S.A., les Communes...) s'achevait en juin.

Elle avait pour but de faire prendre conscience des besoins, de rassurer sur la totale sécurité du don, d'inciter nos concitoyens à assurer l'approvisionnement nécessaire par la régularité des dons.

Il est trop tôt pour en mesurer les effets, mais tous les échos sont positifs quant à son déroulement.

Les moyens mis en œuvre ont été bien perçus par le public : satisfaction pour tous ceux qui s'y sont engagés avec énergie. De même, les services médicaux et infirmiers, ainsi que bon nombre d'enseignants ont entrepris une action en profondeur dans les Collèges et les Lycées, avec beaucoup de volonté et d'inventivité. Que tous les Partenaires et Participants soient remerciés pour leur travail et leur enthousiasme.

Si cette Campagne est achevée, sa raison d'être n'a pas pour autant disparu. En effet, les besoins sont toujours là, et particulièrement au cours des périodes de vacances.

Les accidents de la route sont si nombreux, le plus souvent évitables car dus à l'inconscience et à l'imprudence plus souvent qu'à la fatalité. Les victimes sont là, nécessitant des soins urgents, le sang étant souvent un élément indispensable à leur survie.

Que chacun prenne conscience de toutes ses responsabilités et agisse en conséquence. Soyons chacun solidaire des autres, nous pouvons un jour avoir besoin de leur solidarité...



MM. FANON Gilles et THENAULT Franck promet promu 1<sup>re</sup> classe.

### LES SAPEURS-POMPIERS

Le Centre de première intervention de la commune de CERCOTTES comprend 11 sapeurs-pompiers volontaires. M. Thierry MATHIEU a rejoint cette équipe en début d'année.

Les sapeurs-pompiers sont toujours à votre entière disposition.

- |                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Président Chef de Corps      | Michel THENAULT      |
| Trésorier adj. Chef de Corps | Jean-François BONNIN |
| Secrétaire                   | Christian JOUET      |
| Trésorier adjoint            | Gilles FANON         |
| Secrétaire adjoint           | Pascal GOUAIS        |
| Sapeur                       | Pascal TRICHEUX      |
| Sapeur                       | Jean-Luc CONNIN      |
| Sapeur                       | Franck THENAULT      |
| Sapeur                       | Patrice CROSNIER     |
| Sapeur                       | Frédérique GOUAIS    |
| Sapeur                       | Thierry MATHIEU      |

#### EN 1992 - 20 INTERVENTIONS ET 12 MANŒUVRES

- |              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| 12 janvier   | 2 sorties : chiens errants       |
| 19 janvier   | Accident de la circulation       |
| 3 mars       | Fuite d'eau                      |
| 30 avril     | Chien errant                     |
| 13 mai       | Accident du travail              |
| 27 juin      | Accident du travail              |
| 13 juillet   | Nid de frelons                   |
| 24 juillet   | Antenne télé                     |
| 27 juillet   | Nid de guêpes                    |
| 29 juillet   | Nid de guêpes                    |
| 2 août       | Nid de guêpes                    |
| 3 août       | Nid de guêpes                    |
| 7 août       | Feu de chaume                    |
| 11 août      | Nid de frelons                   |
| 3 septembre  | Feu de garage                    |
| 21 septembre | Accident de la circulation RN 20 |
| 9 octobre    | Accident du travail              |
| 25 octobre   | Arbre sur RN 20                  |
| 26 octobre   | Feu de cheminée                  |

### LE SECOURISME

La réforme du Secourisme avec les nouveaux textes est maintenant une réalité. Le Brevet National de Secourisme n'existe plus. Il est remplacé par une Formation de Premier Secours enseignée en dix modules qui donne droit en fin de cours à une attestation de Formation Premier Secours. Avec cette attestation, le candidat se présentera à l'examen organisé par la Préfecture afin d'obtenir son Brevet National de Premier Secours.

Ainsi donc, le B.N.S. devient le B.N.P.S.

### LES INTERVENTIONS PAYANTES

**Message du Service Départemental Incendie et Secours** - "Tout le monde le sait, les interventions des Sapeurs-Pompiers sont gratuites, et certaines personnes en profitent un peu trop pour bénéficier du concours des Sapeurs-Pompiers alors que l'intervention demandée n'a aucun caractère d'urgence et même dans certains cas ne concerne pas nos services.

Afin de moraliser cette façon de faire, afin de diminuer sensiblement le nombre des sorties annuelles et aussi de réduire les coûts, la Commission Administrative du SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET, a pris la décision de ne plus rembourser les interventions non urgentes et cela à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1992".

### LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Ce sont 6 sous-officiers et 2 gendarmes auxiliaires, soit 3 ou 4 militaires disponibles au quotidien.

Cette année, pour mieux répondre à la demande du public, la Gendarmerie de CERCOTTES est renforcée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1992 de 2 gendarmes auxiliaires.

Cette Brigade intervient sur QUATRE communes, soit 5.000 habitants en zone exclusive Gendarmerie.

- **De 7 h à 20 h 30** - les appels sont reçus par la Brigade
- **Accueil du public** - vous trouverez toujours un interlocuteur sauf urgence.
  - en semaine : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
  - les dimanches et jours fériés : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

GENDARMERIE NATIONALE - 23 ROUTE NATIONALE 45520 CERCOTTES - 38 75 41 05

- **De 20 h 30 à 7 h** - le Centre Opérationnel
  - assure la fonction "accueil" : des moyens informatisés performants, dont tous les centres seront équipés dans le courant de l'année 1992, permettent de répondre aux usagers, sans détail et avec précision. Les demandes de renseignements représentent plus des trois-quarts des appels reçus (état des routes, médecin ou pharmacien de garde, garagiste, etc.).
  - dirige l'intervention en envoyant les gendarmes aptes à se rendre le plus rapidement possible sur les lieux de l'événement signalé par le public ;
  - est en mesure de suivre l'évolution de l'événement et de dépêcher éventuellement des renforts ;
  - est en liaison permanente avec les Brigades de permanence, les centres opérationnels des autres groupements et les centres opérationnels des autres services publics (police, pompiers, Samu, etc.).

### LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Beaucoup de parents s'inquiètent à l'idée de laisser leurs enfants aller seuls à l'école. A ceux-là, nous conseillons d'aller reconnaître avec leurs enfants le trajet scolaire.

Ils pourront ainsi les familiariser à la circulation et à ses dangers et d'une certaine manière se rassurer.

Dès l'âge de trois ans, l'enfant est capable de comprendre que dans la rue, ce n'est pas comme à la maison ; son comportement doit y être différent.

Les parents, les adultes en général, sont là pour lui donner l'exemple.

### LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE -

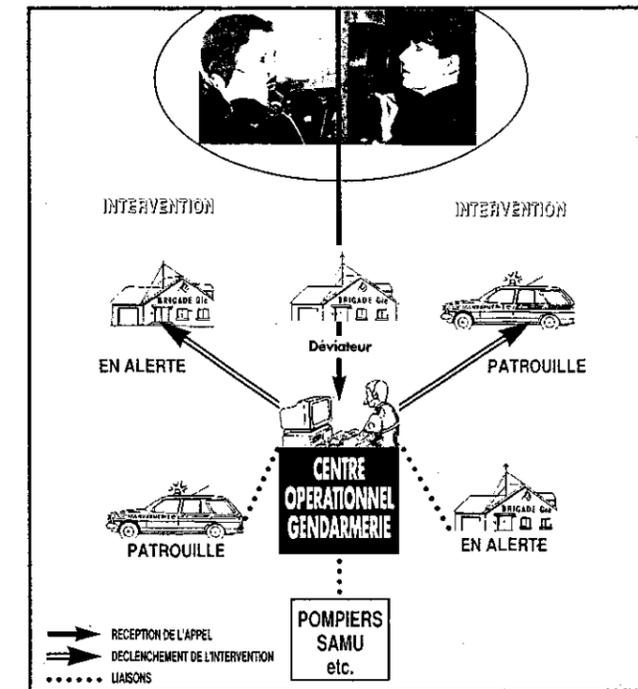
#### Un équipement pour chaque âge.

La loi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, fait obligation d'équiper les automobiles de **lits auto** pour les enfants de 0 à 9 mois, puis de **réhausseurs** pour les enfants de 4 à 10 ans.

La Caisse d'Allocation Familiales (C.A.F.) du Loiret a mis en place un prêt pour l'achat de lits-auto et sièges-auto.

### Ça s'est passé à Cercottes en 92

- ♦ **11 AVRIL - CONCOURS DE BELOTE**, organisé par le Comité des Fêtes.
- ♦ **3 MAI - MARCHÉ DU MUGUET**, organisée par le Comité des Fêtes. Deux parcours de 9 et 16 km étaient proposés aux randonneurs dans les allées de la forêt domaniale, avec un ravitaillement à mi-parcours. A l'arrivée, un apéritif fut servi.
- ♦ **8 MAI - FÊTE DE LA VICTOIRE DE 1945**. Le rassemblement à la Mairie fut suivi d'un défilé jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt des gerbes. Un vin d'honneur était ensuite servi à la Salle Polyvalente.
- ♦ **16 MAI - INAUGURATION DU CHATEAU D'EAU**. Les Conseillers Municipaux de Gidy, Cercottes et Huêtre étaient réunis autour de leurs Maires, Michel PERDEREAU, Philippe SAVOURE LEJEUNE, Philippe PAROU, pour inaugurer le château d'eau M. MALÉCOT, Président du Conseil Général et M. SAPPIN, Sous-Préfet, coupent le ruban.



### LA DÉLINQUANCE

1 - BUCY ST-LIPHARD - 3 - GIDY - 2 CERCOTTES - 4 - ORMES

Quelques faits délictueux peuvent inquiéter certains résidents. Cependant, le phénomène de la délinquance est peu sensible et doit nous encourager à multiplier les attitudes de prévention.

ANNEE 1991	CAMBRIOLAGES		VOLS DE VEHICULES		VOLS SIMPLES et RECELS	
	C (1)	R (2)	C	R	C	R
COMPAGNIE D'ORLEANS (Sous-Préfecture)	302	206	369	155	1857	1123
CIRCONSCRIPTION DE CERCOTTES (4 communes)	16	6	8	2	45	24
1 - BUCY ST LIPHARD	2	0	0	0	5	1
2 - CERCOTTES	4	1	2	0	10	4
3 - GIDY	5	2	1	0	9	4
4 - ORMES	5	3	5	2	21	15

(1) constatés  
(2) résolus



## QUAND L'ENVIRONNEMENT EST AU PROGRAMME...

Le 20<sup>e</sup> siècle qui s'achève a été marqué par un prodigieux développement industriel. Celui-ci n'a été possible que grâce à l'utilisation des sources d'énergies que furent le charbon puis le pétrole et enfin l'uranium.

Sans vouloir traiter ici de l'histoire sociale de la France au cours de ce siècle, il faut quand même noter qu'une amélioration du niveau de vie de chacun a été liée à ce développement industriel.

Au départ, ce "progrès" a été réalisé sans souci de l'environnement et l'équilibre naturel a été rompu. Les écrivains ont quitté les ruisseaux, il n'y a plus de saumon en Loire alors qu'au début de ce siècle les contrats des ouvriers agricoles du Val stipulaient que ceux-ci ne devaient pas manger du saumon plus de deux fois par semaine ! En 1950, avant qu'on prenne conscience des problèmes d'environnement il tombait chaque année sur Londres 750.000 tonnes d'acide sulfurique (qui était produit dans l'atmosphère à partir des fumées de charbon et de fuel). Depuis, chacun connaît les dangers des pluies acides, attaque de massifs forestiers par exemple.

Aujourd'hui, l'écologie est à l'ordre du jour : il faut que la Terre soit habitable pour les générations futures. La protection de l'environnement est à la fois collective et individuelle. Un bulletin municipal n'a pas pour vocation de traiter de ce vaste problème. Il s'agit simplement d'aborder ici quelques points qui concernent chaque Cercottois.

Depuis 1992 la loi oblige chaque municipalité à créer un budget Assainissement qui doit être séparé du budget municipal. Pendant quelques années encore l'assainissement pourra être subventionné par la municipalité mais bientôt ce budget devra s'équilibrer. Il faut donc prévoir une augmentation des taxes d'assainissement. Le problème de l'eau sera de plus en plus aigu dans les années à venir. Techniquement il sera toujours possible de rendre une eau potable et de la nettoyer avant de la rejeter, mais plus les opérations seront complexes, plus elles seront onéreuses.

Pour l'instant, les ordures ménagères sont relevées chaque semaine et stockées dans une décharge. Si cette solution est économique elle n'est pas très satisfaisante à long terme pour l'environnement. Bientôt, ce type de dépôt sera interdit et les ordures ménagères seront dirigées vers une usine de traitement ce qui multipliera environ par dix le coût pour le particulier. Une telle usine doit être édiflée à SARAN.

Les pouvoirs publics incitent, et parfois même obligent, les collectivités locales à préserver notre environnement. A côté de cette action collective, chacun d'entre nous, par son comportement, peut participer à cette protection. Bien sûr tout cela a un prix et celui-ci sera d'autant plus élevé qu'il y a des arriérés à payer.

## AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX GIDY-CERCOTTES-HUËTRE

### ◆ RÉUNION DU 26 MARS 1992 -

- Adoption du Budget Primitif s'équilibrant en section d'Exploitation à : **1.145.750 F**
- et en section d'Investissement à : **213.697 F**
- Décide de scinder la facturation de l'eau et de l'assainissement :
- Fixation du prix de vente de l'eau pour 1992 :
 

de 0 à 100 m <sup>3</sup>	2,50 F
101 à 500 m <sup>3</sup>	2,25 F
+ de 500 m <sup>3</sup>	1,95 F

- CHÂTEAU D'EAU DE CERCOTTES  
**2.847.852,57 F** = coût total  
Inauguration prévue en mai 1992

### ◆ RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 1992

- Le Budget Supplémentaire 1992 a été établi en tenant compte des excédents de l'année 1991 :
- la section de Fonctionnement **219.587 F**
- la section d'Investissement **480.994 F**
- PROJET DE RACCORDEMENT DES AIRES DE SERVICES DE L'A 10  
Les établissements situés sur les aires de service de l'autoroute A 10 rencontrent des difficultés avec les services de la D.A.S.S.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

AGNESSENS Serge	Construction d'une remise
MATHIEU Bernard	Construction de deux tunnels d'élevage
QUEHEN ARMANI	Extension Habitation
MARTINET Chantal	Piscine
FERRERE Jean	Aménagement Combles
SEJOURNE Philippe	Garage
BLIN Gérard	Aménagement Combles

## LOTISSEMENT

Consorts CHAVANNE 4 lots à bâtir, rue du Chêne Brûlé

## DÉCLARATION DE TRAVAUX

LEJUS Georges	Clôture
SCI. LE CHÊNE BRÛLÉ	Ouvertures de fenêtres et portes
MILLET Jean	Abri station de pompage
JAMBARD Michel	Ouvertures (vélux)
PASQUET Serge	Extension du sous-sol
LATOUCHE Lucien	Terrasse
LEMOULT Jean	Auvent
METAYER Jean-Pierre	Véranda
TOMCZYK Martial	Transformation d'ouvertures
BOUCLET Patrick	Clôture
VIVIES Alain	Transformation d'ouvertures
GUILLEMIN Jean-Paul	Cave

## URBANISME

- Vous voulez exécuter une clôture (en façade, en mitoyenneté, au fond de votre jardin, etc...) ?
- Vous voulez savoir si votre terrain est constructible ?
- Vous voulez démolir un bâtiment ?
- Vous voulez construire, améliorer votre habitat, etc... ?

**Si vous envisagez de réaliser de quelconques travaux, RENSEIGNEZ-VOUS D'ABORD AUPRÈS DE LA MAIRIE**

Début Janvier 1992, l'ex-station SHELL, expropriée en 1989, le long de la route nationale, est démolie. Elle n'était plus en service et était devenue dans un grand état de délabrement.

**"TERRAIN INDUSTRIEL 5000 m<sup>2</sup>. A Vendre"**  
S'adresser en Mairie.

au sujet de leur alimentation en eau potable. Ces établissements sollicitent donc du Syndicat des Eaux une étude en vue d'envisager le raccordement de leurs installations au réseau syndical. La consommation de ces établissements a été évaluée à environ 30.000 m<sup>3</sup>/an.

- BAISSA DE LA CONSOMMATION 1992 ET TARIFS 1993  
La consommation 1992 a été inférieure de **23.131 m<sup>3</sup>** par rapport à celle de 1991.

## CONSOMMATION

Référence	1970	1989	1990	1991	1992
GIDY	19.467 m <sup>3</sup>	73.909 m <sup>3</sup>	84.478 m <sup>3</sup>	94.700 m <sup>3</sup>	79.872 m <sup>3</sup>
CERCOTTES	21.568 m <sup>3</sup>	45.992 m <sup>3</sup>	53.164 m <sup>3</sup>	55.506 m <sup>3</sup>	49.482 m <sup>3</sup>
HUËTRE	8.685 m <sup>3</sup>	17.551 m <sup>3</sup>	19.651 m <sup>3</sup>	23.344 m <sup>3</sup>	18.003 m <sup>3</sup>
SERVIER	11.216 m <sup>3</sup>	101.757 m <sup>3</sup>	100.640 m <sup>3</sup>	103.899 m <sup>3</sup>	106.961 m <sup>3</sup>
	<b>60.936 m<sup>3</sup></b>	<b>239.209 m<sup>3</sup></b>	<b>257.933 m<sup>3</sup></b>	<b>277.449 m<sup>3</sup></b>	<b>254.318 m<sup>3</sup></b>

## TARIFS POUR 1993 :

- L'eau de 0 à 100 m<sup>3</sup> 2,80 F
- l'eau de 101 à 500 m<sup>3</sup> 2,50 F
- l'eau au-dessus de 500 m<sup>3</sup> 2,10 F

## LES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis les lois de décentralisation, les Communes, les Départements et les Régions se sont vu confier d'importantes responsabilités dans le domaine de l'environnement.

Tout conduit désormais la collectivité à avoir une approche globale sur ce sujet. La gestion des déchets est, en effet, de plus en plus complexe : ce sont non seulement les ordures ménagères avec une augmentation de leur quantité et une évolution de leur qualité (30 % du poids des ordures ménagères et 50 % de leur volume sont des emballages), mais ce sont aussi d'autres déchets tels que les objets encombrants, les déchets verts, etc.

Dans notre Commune, le Service de ramassage des Ordures Ménagères a été confié par le Syndicat Intercommunal à la SOC-COIM (Chaingy), et est effectué régulièrement le MARDI MATIN.

Concernant le ramassage des objets encombrants, environ six bennes sont prévues dans l'année ; vous êtes avisé par un message dans votre boîte aux lettres.

De plus, un dépôt de branchages ainsi que de déchets de jardin est situé au sud du cimetière. Le gazon doit être disposé sur un tas à part et les sacs vidés.

Il est formellement INTERDIT d'y déposer des ordures ménagères, des bouteilles, cartons, journaux, gravats, terre, etc.

Bien plus, la commune a acheté un **conteneur pour les verres usagés** ; celui-ci est à votre disposition depuis le 15 mai 1992 ainsi qu'un **conteneur à papiers** (livré le 6 novembre 1992). Les cartons ne sont pas admis dans ce dernier conteneur.

Ces deux conteneurs se trouvent implantés, **ROUTE DE GIDY**, près du local technique et du garage des Sapeurs-Pompiers.

## LE CIMETIÈRE COMMUNAL

L'inhumation est un problème de société délicat à gérer par les communes compte tenu de l'énorme charge symbolique que véhicule la mort, ce qui complique souvent les rapports. Le Code des Communes y consacre intégralement le titre IV.

Il convient néanmoins que le lieu consacré aux inhumations, c'est-à-dire le cimetière communal, soit tenu dans la décence. C'est pourquoi vous avez pu voir, sur certaines tombes, la pancarte portant la mention suivante "Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise - Prière de s'adresser à la Mairie".

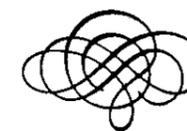
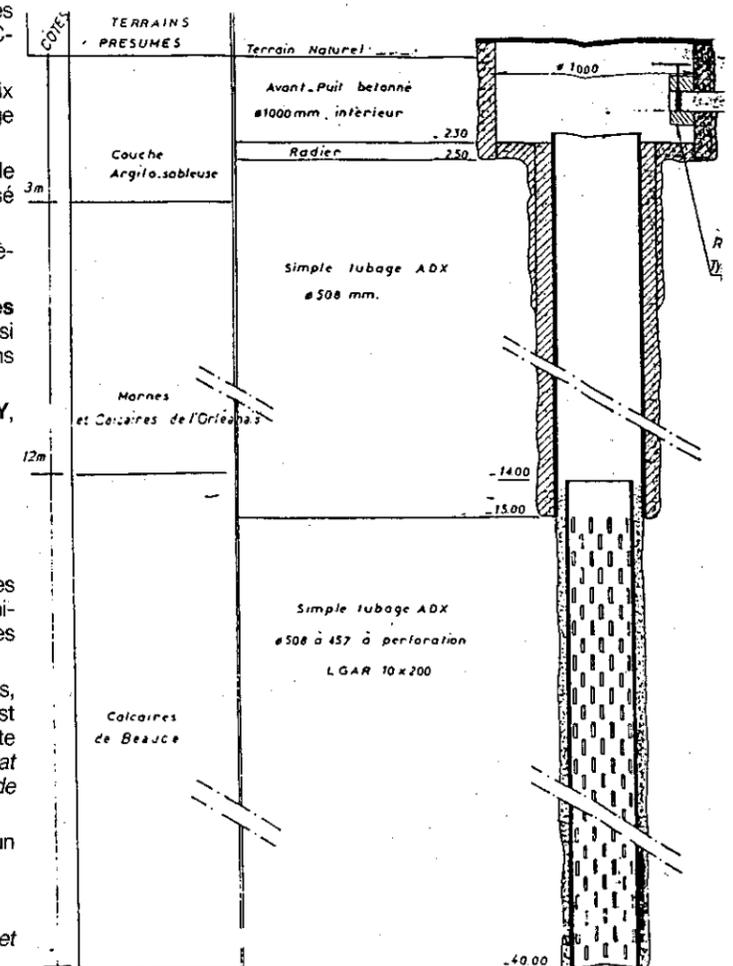
Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital de :

- 300 F, pour une concession cinquantenaire
- 200 F, pour une concession trentenaire.

*N.B. - Une concession funéraire n'est pas une propriété foncière et n'est donc pas soumise au droit privé, de succession notamment.*

## LE SYNDICAT DE LA RETRÈVE

Le forage absorbant doté d'un avant-puits bétonné et d'un ouvrage de captage bétonné, sur la parcelle forestière 1447, figurant dans les documents cadastraux de la Commune de CERCOTTES sous le numéro 224 de la Section B, aux abords de l'Allée Chopin, le long du ruisseau du Renard est maintenant réalisé, pour le compte du Syndicat Intercommunal du bassin de la Retrève dont Monsieur Michel PERDEREAU est président.



## Ca s'est passé à Cercottes en 92

- ◆ **16 ET 17 MAI - WEEK-END SPORTIF**, organisé par les associations locales.
- ◆ **23 MAI - TOURNOI DE FOOT A 7**. Comme chaque année, plusieurs équipes se sont affrontées pour obtenir la coupe du vainqueur. Un repas champêtre suivi d'un bal clôturait cette journée.
- ◆ **JUIN - REMISE DE DICTIONNAIRES OU ATLAS** aux enfants entrant en 6<sup>e</sup>.

- ◆ **21 JUIN - TOURNOI DE FOOT DES ENFANTS**. Le premier tournoi "Enfants" a été organisé au terrain de Cercottes. Huit équipes étaient invitées. A l'issue de cette manifestation amicale, l'A.S.M. a offert un sac de sport à chaque enfant licencié. L'A.S.M. remercie la Municipalité et Monsieur CHARILLON pour leur participation à chaque fête sportive.

## L'ÉCOLE COMMUNALE

L'année scolaire 91/92 fut marquée par la joie et la tristesse.

- La joie, car deux classes sont parties en classe de neige, une à Chatel et la seconde à Hirmentaz, et les classes maternelles ont organisé un carnaval.
- La tristesse fut exprimée par le départ de Mme DIAZ pour cause de fermeture de classe, l'effectif de l'école étant arrivé au seuil de 70 élèves.

Celui-ci se décompose ainsi :

- Classes maternelles : 24 enfants
- CP, CE1, CE2 : 24 enfants
- CM1, CM2 : 24 enfants

soit un effectif global de 72 élèves.

### CLASSE CM1-CM2

Le plaisir de la neige au mois d'avril, nous doutions de le connaître à Hirmentaz ! Pourtant, une tempête de neige nous a accueillis et, batailles de boules de neige et ski ont été présents tout le long du séjour. De nombreuses visites (fromagerie, ferme, usine d'Evian, musée paysan...) nous ont permis d'étudier le milieu montagnard.

En fin d'année, nous avons pu visiter la maison de Madame LEMAITRE, et Monsieur BAZIN de Caix nous a fait découvrir ses bois. Mademoiselle BAILLON nous a reçus à la Mairie pour nous expliquer le cadastre de Cercottes. Nous avons également visité le Louvre et le Parc Océanique de Cousteau.

En septembre, le Muséum d'Histoires Naturelles d'Orléans et l'Hôtel Cabu nous ont ouvert leurs portes. Depuis, nous cassons des silex comme les hommes préhistoriques. Gare à vos pierres ornementales.



### CLASSE DE MADAME LEPAGE

Madame PERROT remplaça Mme LEPAGE jusqu'en juin 1992. A la rentrée, l'organisation de la classe enfantine a été bouleversée. En effet, Mme CAUDRON se partage la semaine avec Mme LEPAGE. Ce nouvel emploi du temps n'a pas perturbé les enfants ; en revanche ceci leur apporte de la diversité dans les activités ainsi que dans la façon de les organiser.

Depuis la rentrée, nous sommes allés voir les rayons de jouets à Carrefour, ceci afin de préparer la commande au Père Noël.

Nous avons préparé le jardin, espérant en récolter les fruits l'an prochain : labourage et plantation de nouveaux arbustes fruitiers.



## LE BIBLIOBUS

Le dépôt de livres effectué par le Conseil Général du Loiret en Mairie est un service GRATUIT, à la disposition de tous.

Il est souligné que les livres ne doivent pas être gardés plus de deux mois afin qu'un échange soit régulier.

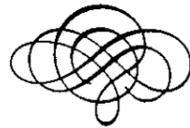
Il peut arriver que vous ayez oublié de rapporter quelques livres... On ne vous en voudra pas si vous avez l'amabilité de nous les retourner.

### CLASSE DE MADAME DIAZ

La grande section Maternelle - C.P. - C.E.1

comptait 18 élèves et a vu se succéder trois institutrices :

- Mme J. DECROIX, à compter de septembre 1991 jusqu'aux vacances de Noël,
- Mme GRANDJON a ensuite succédé à Madame DECROIX, cette dernière attendant un heureux événement
- Mme DIAZ reprit son service après les vacances de Pâques.



### CLASSE DE M. CHARILLON

La précédente année scolaire permit le départ d'élèves de CE2 en classe transplantée. Cette classe de neige fut une expérience passionnante de vie en collectivité. A cela s'ajouta la découverte de la montagne et des activités de ses habitants. Chacun apprécia également les joies de la neige (ski de fond, ski alpin, glissades...).

Un autre pôle d'intérêt de cette année fut la découverte de l'entreprise par des visites d'unités de production aussi diverses que les Etablissements Servier à Gidy, l'Entreprise Industrielle à Cercottes ou la Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole. Enfin, la sortie de fin d'année conduisit les élèves à Vaux-le-Vicomte.

## LES ÉCOLES DE CERCOTTES

C'est en 1833 que sont trouvées les premières traces d'une école dans les registres de délibération du Conseil Municipal. Par contre, la commune ne disposant d'aucun local, il n'est pas possible de préciser la situation de ladite école dans Cercottes.

Cette école en 1833 était une école payante dont voici les tarifs : \*

- le cours le plus élevé : 1,20 F par mois
- le deuxième cours : 0,75 F par mois
- le troisième cours : 0,60 F par mois

\* le salaire moyen d'un ouvrier : environ 2 F/jour

En 1838, Madame JACQUESSON, habitant Chevilly, fait don à la commune d'un terrain d'environ 900 m<sup>2</sup> situé sur la route de l'Eglise, devant être employé à la construction d'un local scolaire ; terrain qui, quelques années plus tard, sera coupé par la voie de chemin de fer.

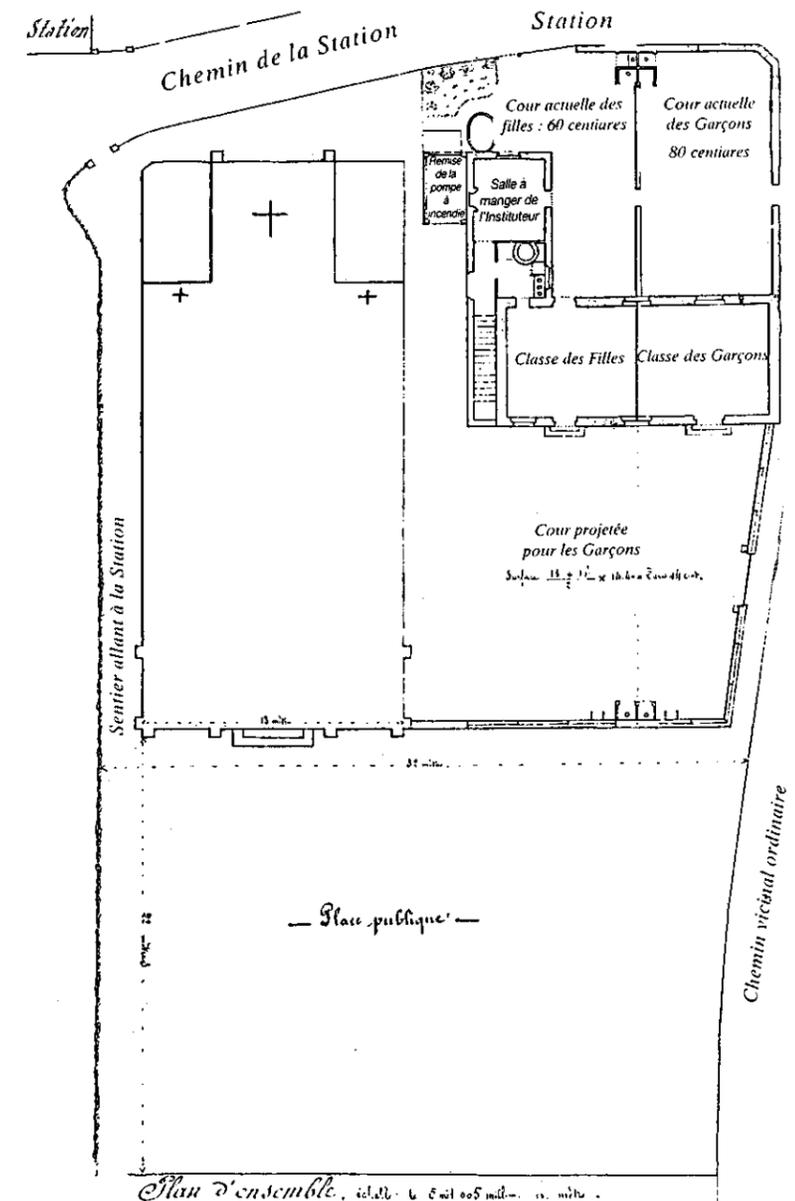
Cette construction sera financée par une subvention de 2.000 F de la Préfecture et une forte imposition locale en 1839, 1840, 1841 et 1842.

Le 21 août 1842 eut lieu la réception des travaux.

En 1864 il fut décidé d'agrandir cette école dont voici le plan.

Quelques années plus tard, ce ne sont plus les bâtiments qui s'avèrent trop petits mais les espaces extérieurs. En effet, la cour située entre le chemin de la gare et les classes est beaucoup trop exigüe. Le Conseil Municipal décide donc de n'en faire qu'une seule de celle des filles et celle des garçons, cour qui sera exclusivement réservée à l'usage des écolières.

Sur la place de l'église, sera pris l'emplacement d'une aire de jeu pour les garçons en prenant l'alignement sur la façade de l'église. Dans la clôture, sur la route, une ouverture permet l'entrée des élèves.



## Ça s'est passé à Cercottes en 92



♦ 27-28 JUIN - FEU DE LA SAINT-JEAN, organisé par le Conseil Municipal, cette année laissera un goût amer, décision préfectorale obligeant, le feu avait été interdit pour cause de sécheresse. La Batterie-Fanfare d'Orléans a donné l'aubade dans le parc municipal. Le dimanche après-midi, le groupe folklorique "L'Union Normande" d'Orléans a divertie le public. Sous les ombrages, de joyeux boulistes disputaient, pour leur part, un concours en doublette, tandis que sous les feux de la rampe, des vélos joliment décorés allaient jouer pour le titre des "Vélos Fleuris". Tous ces concours donnaient lieu à des remises de récompenses.

## LES ÉCOLES – suite

En 1897, l'inspecteur de l'Éducation Nationale demande que la commune envisage d'agrandir les écoles qui s'avèrent trop exigües.

La commune fait l'acquisition, en 1903, d'un terrain situé route Nationale appartenant à la Veuve Levacher.

Les bâtiments avaient sensiblement le même aspect que maintenant, à part le mur de séparation entre la cour des filles et celle des garçons, les portes au fond du couloir donnant sur le jardin d'expériences agricoles et l'aménagement de l'entrée.

Le 16 septembre 1906 eut lieu la fête d'inauguration de ces nouvelles constructions. Fête imposante puisqu'elle nécessita un train spécial d'Orléans à Cercottes en début d'après-midi et un arrêt exceptionnel dans la nuit du train Paris-Orléans. Le banquet dans l'après-midi réunit les représentants des municipalités des environs : Fleury-les-Aubrais, Saran, Sougy, Huêtré..., ainsi que les instituteurs du canton sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture.

### COMMUNE DE CERCOTTES – FÊTE D'INAUGURATION

du nouveau groupe scolaire et de la mairie de Cercottes qui aura lieu le 16 septembre courant, sous la présidence de M. le Préfet du Loiret ou de son représentant.

#### Programme

- Réception des autorités à la gare - Défilé
- INAUGURATION : Visite officielle aux nouveaux bâtiments
- Concert par la Société Musicale des Aydes
- Séance de Gymnastique par le Cercle Michelet
- Banquet par souscription dans la salle de l'école
- Départ des autorités pour la gare
- Retraite aux flambeaux - Illuminations - GRAND BAL

## TRANSPORTS SCOLAIRES

C'est à partir de 1959 que les transports scolaires se développent réellement après la "réorganisation" de l'implantation des Établissements. Une carte scolaire induisant une carte des transports est imposée.

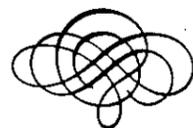
Notre commune fait partie du Syndicat Intercommunal Scolaire de Fleury-les-Aubrais avec la commune de Semoy ; les élèves quittant le cycle primaire sont donc intégrés au Collège Condorcet de Fleury (113, rue des Fossés).

Le transport, à la charge financière du Conseil Général du Loiret, mais préfinancé par la commune, est assuré par les Transports PITOÙ d'Ingré depuis septembre 1982.

Le mardi 7 septembre 1992, à la Salle Polyvalente, fut organisée une réunion de pré-rentrée pour les enfants empruntant le car. Les parents et 33 enfants étaient conviés à cette réunion ainsi que Monsieur PITOÙ d'Ingré qui assure ledit transport. Il fut, entre autre, rappelé le règlement qui a pour but d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules, ainsi que pour prévenir des accidents.

### TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LE COLLÈGE CONDORCET Aller et Retour

ALLER			RETOUR
La Touche	07 H 20	C.E.S.	17 H 10
La Gibelotterie	07 H 25	Rue du Buisson Noir	17 H 30
Le Chêne Brûlé	07 H 30	La Touche	17 H 40
La Mairie	07 H 35	Route de Gidy	17 H 43
Rue du Buisson Noir	07 H 40	La Gibelotterie	17 H 45
C.E.S.	07 H 55	Rue du Chêne Brûlé	17 H 50



## Ça s'est passé à Cercottes en 92

- ◆ **13 JUILLET - FEU D'ARTIFICE.** Le feu d'artifice a été tiré au terrain de sports, puis la soirée s'est terminée par le traditionnel bal populaire.
- ◆ **14 JUILLET - FÊTE NATIONALE.** Un vin d'honneur était servi à 15 h à la Salle Polyvalente aux personnes de la commune. A cette occasion, la Médaille du Travail fut remise à Monsieur BRUNEAU. Suivirent des attractions diverses pour petits et grands.



- ◆ **5-6 SEPTEMBRE - VOYAGE** organisé par le Comité des Fêtes et les Pompiers. Leur voyage les a conduits cette année en Belgique. Après avoir visité Bruges et ses canaux, ce fut la direction de Gand puis de Bruxelles où chacun a pu visiter la grand-place et découvrir le célèbre Mannekenpis pour finir le week-end.
- ◆ **20 SEPTEMBRE - TOURNOI DE TENNIS.** Il a eu lieu dans la bonne humeur et sous le soleil après une première annulation le 5 juillet pour cause de dégelé !

## UN COLLÈGE EN PRÉVISION

Historiquement, la commune de Chanteau quitte le syndicat en 1983 pour être rattachée au collège Jean Rostand. Trois communes, Fleury-les-Aubrais, Semoy et Cercottes restent associées et peuvent envisager de travailler ensemble sur le projet de création d'un second établissement et sur le devenir du collège Condorcet. Dès la construction du collège Condorcet, la réalisation d'un second établissement est envisagée.

La ville de Fleury dispose depuis 1972 d'une réserve foncière affectée à cette fin : le terrain des Jacobins à côté de la piscine. Aujourd'hui, cette réalisation apparaît de plus en plus nécessaire. Les effectifs sont appelés à se maintenir à un niveau élevé pour longtemps.

Maintenant, pensons à l'avenir...

Le collège Condorcet subit le poids des ans, l'inadaptation des locaux est grandissante. Avec l'avis des enseignants, des parents d'élèves et des communes du syndicat, deux communautés de 500 à 600 élèves apparaissent plus faciles à vivre et à gérer. Le Département qui sera le maître d'œuvre et le principal financier (74,5 % du montant HT) est prêt à programmer cet investissement. La commune de Fleury-les-Aubrais y est également prête.

1994 est l'échéance envisagée pour la construction du nouveau collège sur le terrain des Jacobins.

1995 est celle pour la restructuration du collège Condorcet.

Ce projet est soumis à l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie qui vient de faire connaître sa position.

Pour autant qu'elles le souhaitent, les communes du syndicat continueront à être associées au projet.

## LE COLLÈGE CONDORCET

La construction du collège débute en 1967, pour ouvrir ses portes aux 463 élèves le 9 décembre 1968.

Au terme de la carte scolaire établie par les autorités académiques, le collège doit accueillir les enfants des 4 communes du "Secteur" : Fleury-les-Aubrais, Cercottes, Semoy et Chanteau.

Très rapidement l'effectif augmente :

- 838 élèves en 1972 - 1000 élèves en 1977 - 1140 élèves en 1979. Cette augmentation est due plus particulièrement à l'urbanisation de Fleury mais aussi à la généralisation de l'entrée en 6<sup>e</sup>.

Cette année, le collège accueillait 1.117 élèves : 908 de Fleury - 99 de Semoy et 31 de Cercottes.

L'effectif des jeunes Cercottois était de 21 élèves en 1971 pour monter à 37 en 1981, puis se stabiliser à 23-24 depuis 5 ans. Vu l'augmentation de l'effectif, le collège s'est agrandi avec la mise en place de classes préfabriquées. Sous la direction de Madame-BOUTY, le collège, malgré ses problèmes locaux, a connu de très grands succès dans le domaine sportif et le rallye mathématique.

En 1971, les 4 communes se sont réunies et ont décidé de créer le Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Fleury-les-Aubrais. Alors que seule, la ville de Fleury-les-Aubrais avait partagé avec l'Etat les charges d'acquisition des terrains et des constructions, le syndicat permet aux quatre communes de partager les charges de fonctionnement du collège et de maintenance des bâtiments.

La charge est répartie entre les quatre communes du syndicat en fonction du nombre d'élèves. La participation de Cercottes en 1992 est de 11.700 F pour 23 élèves.

## RESTAURATION SCOLAIRE

De nouveaux couverts, pichets en inox et chaises ont été acquis, ainsi que des tenues pour les femmes de service.

Des range-serviettes ont été réalisés par le garde-champêtre.

Par ailleurs, une personne âgée a pu tester les repas livrés par la SOCCOGERE, repas qui lui fut porté à domicile.

Prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 1992/1993 :

- Enfant : 17,00 F - Adulte : 24,00 F

Vente des tickets : les lundis et vendredis.

## Ça s'est passé à Cercottes en 92

- ◆ **13 OCTOBRE - GRAND JEU RADIO-FRANCE ORLÉANS,** organisé par le Comité des Fêtes. Dans le cadre de l'émission itinérante de Radio-France Orléans (FM 100.9), l'enregistrement du jeu le "Miko-Lutin" s'est déroulé à la Salle Polyvalente

entre les communes de Bucy-le-Roi et Cercottes, animé par Carole Miko et Hervé Lutin. Affrontements dans la gaieté, chansons reprises en cœur, applaudissements, le ton était donné. Résultat : MATCH NUL : 24 à 24.

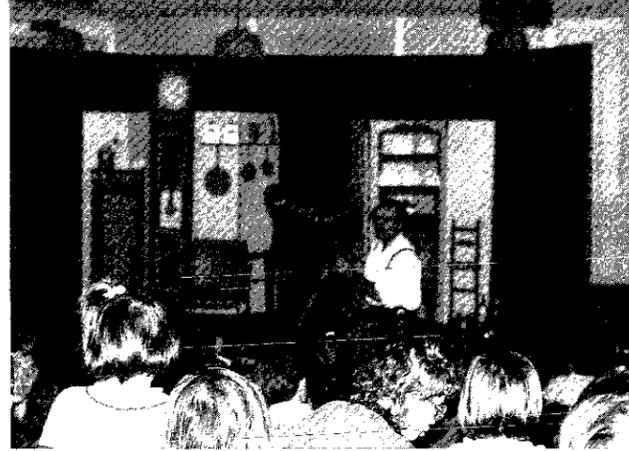


Ça s'est passé à Cercottes en 92

- ◆ **18 OCTOBRE - REPAS DU CLUB DU 3<sup>e</sup> AGE.** Les "Anciens" se sont retrouvés à "L'Auberge de la Forêt" pour leur traditionnel repas. M. SAVOURE LEJEUNE, Maire, les y avait rejoint.
- ◆ **11 NOVEMBRE - ARMISTICE DE 1918.** Défilé jusqu'au Monument aux Morts avec la participation de la Musique de Gidy. Dépôt de gerbes, puis un vin d'honneur fut servi à la Salle Polyvalente.
- ◆ **21 NOVEMBRE - SOIRÉE "PAELLA",** organisée par le Club "Cercottes Détente". La convivialité avait mis les petits plats dans les grands, samedi soir à la Salle Polyvalente. Un grand nombre de personnes avaient répondu à l'invitation de l'Association qui n'en est pas à son coup d'essai. Comme d'habitude, Serge et Gilles, costumés pour la circonstance, avaient préparé ce repas, servi comme toujours par les membres dévoués du Club. Tout un chacun put apprécier l'ambiance sympathique et profiter de ce moment agréable, qui s'est terminé par une soupe à l'oignon !
- ◆ **5 DÉCEMBRE - FÊTE DE LA SAINTE-BARBE,** organisée par les Sapeurs-Pompiers de Cercottes. Aux côtés de leur Chef, Michel THENAULT, et de leurs invités, tous se sont retrouvés fourchette en main pour rendre hommage à Sainte Barbe. M. BONNIN Jean-François reçut les épaulettes de 1<sup>ère</sup> classe lors de cette soirée. Le feu de l'ambiance a retenu les convives à tables jusque tard dans la nuit.



◆ **18 DÉCEMBRE - ARBRE DE NOËL DES ENFANTS.** Comme chaque année, les enfants des écoles se sont rassemblés à la Salle Polyvalente à la veille des fêtes de fin d'année. "Le P'tit Piano sans bretelles" anima cette après-midi par la présentation d'un conte musical "L'Aventure des Chasseurs de Fées". La remise de friandises par la Père Noël, ainsi que le goûter offert clôtura ce joyeux après-midi !



S.O.S. DES RESPONSABLES RWANDAIS

Malgré le cessez-le-feu intervenu depuis le mois de juillet (celui-ci semble depuis peu ou prou respecté) une bonne partie de la zone nord du Rwanda a dû être évacuée. Ces populations sont installées dans des camps de fortune sans aucun confort, avec très peu d'eau potable et manquent de vivres et de vêtements. Dès la fin du mois de juillet, le Président Malécot a encouragé l'Association "Loiret-Rwanda" à rechercher des compléments nutritionnels pour parer au plus pressé.

Il a également été décidé l'acquisition de 20.000 ponchos pour protéger de la pluie les populations rwandaises déplacées suite au conflit.

C'est aussi dans le cadre de cette mission qu'a été lancée l'idée d'une collecte de vêtements en laine dans le département du Loiret, projet qui se concrétisa par l'opération "Donnez un pull-over pour le Rwanda".

QUELQUES ADRESSES UTILES

- |  |   |
|--|---|
| ▶ <b>MÉDECIN</b> - Cabinet médical : 50, route de Paris, CHEVILLY (24 heures/24) <b>38 80 10 09</b>    | ▶ <b>POMPIERS DE CERCOTTES</b> - M. Michel THENAULT, Chef de Corps <b>38 75 40 00</b>                   |
| ▶ <b>INFIRMIÈRE</b> - 62, route de Paris, CHEVILLY <b>38 80 11 04</b>                                  | ▶ <b>EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT</b> pour les personnes, les biens <b>18</b>                              |
| ▶ <b>TAXI</b> - 21, Route Nationale 20, CERCOTTES <b>38 75 40 27</b>                                   | ▶ <b>ECOLE PRIMAIRE</b> - <b>38 75 40 58</b>  |
| ▶ <b>GENDARMERIE NATIONALE</b> <b>38 75 41 05</b>  | ▶ <b>COLLÈGE CONDORCET</b> - 113, rue des Fossés - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS <b>38 86 41 64</b>          |
| ▶ <b>S.N.C.F.</b> - Gare, rue de l'Eglise <b>38 53 50 50</b>   | ▶ <b>REFUGE D'ANIMAUX</b> - CHILLEURS-AUX-BOIS <b>38 51 94 26</b>                                       |
| ▶ <b>LA POSTE</b> - Route Nationale <b>38 75 38 57</b>   | ▶ <b>POINT J.E.F. (Jeune Emploi Formation)</b> - 3, 5, boulevard de Verdun - ORLÉANS <b>38 53 49 42</b> |
| - OUVERTURE du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h le samedi de 9 h à 12 h                   | ▶ <b>CENTRE MÉDICO-SOCIAL</b> de la Région d'ARTENAY - M. MICHOT <b>38 80 05 59</b>                     |
| ▶ <b>CULTE CATHOLIQUE</b> - Presbytère de GIDY <b>38 75 35 80</b>                                      | ▶ <b>AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.)</b> - Dr. CHEVOLOT <b>38 80 00 25</b>                   |
| ▶ <b>PERCEPTION</b> - 7, Mail Ouest 45410 ARTENAY <b>38 80 00 40</b>                                   | ▶ <b>ASSOCIATION FAMILIALE RURALE</b> - GIDY - Mme PFEIFFER <b>38 75 32 87</b>                          |
| ▶ <b>CENTRE DES IMPÔTS - Secteur de Fleury-les-Aubrais</b> 131, rue du Faubourg Banner - 45000 ORLÉANS | ▶ <b>ALLO MÉTÉO LOIRET</b> - Prévisions locales <b>38 65 02 45</b>                                      |
| ▶ <b>E.D.F.-G.D.F.</b> - 14, rue Albert-1 <sup>er</sup> - 45000 ORLÉANS <b>38 41 55 55</b>             |   |
| ▶ <b>EAUX, Syndicat Intercommunal</b> - Mairie de GIDY <b>38 75 35 98</b>                              |   |



LE TRANSPORT AU CENTRE COMMERCIAL "CARREFOUR"

L'organisation de ce service est en place depuis plusieurs années en faveur des personnes de 65 ans et plus ; le transport pour lesdites personnes est gratuit.

Mais vous pouvez tous bénéficier de ce service moyennant le coût d'un ticket "aller-retour" de 5 F.

Les ventes de tickets se font en Mairie.

- DÉPART du car devant la Mairie à 9 h 30
- RETOUR à Cercottes vers 11 h 30.

ORLEANS-ETAMPES



SNCF (LOIRET) INFO 38 53 50 50 - RESA 38 62 56 65 3615 TER

	SEMAINE							DIMANCHES ET FETES							
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	CAR	CAR						
Orléans	6.20	8.40	10.40	12.18		17.20	18.12	19.25	8.05	15.00		18.12	19.25	20.34	
Les Aubrais	5.25	6.47	10.50	12.23	16.21	17.26	18.18	19.30	8.12	15.07	16.21	17.52	18.16	19.30	20.40
Cercottes			6.59	10.58	12.30		17.33	18.24	8.23	15.17		18.24	19.36		
Chevilly	6.35	7.06	11.04	12.34		17.38	18.28	19.40	8.29	15.24		18.28	19.40		
Artenay	6.40	7.15	11.14	12.40		17.43	18.34	19.46	8.39	15.26		18.34	19.46		
Château-Gaillard	6.47		11.23	12.45		17.49	18.40	19.51	8.48	15.42		18.40	19.51		
Toury	6.53		11.31	12.50		17.54	18.46	20.00	8.58	15.52		18.46	20.00		
Etampes	7.25		12.25		16.52		19.19	20.22	9.50	16.44	16.52	18.26	19.19	20.22	21.10
Paris-Austerlitz	8.03					17.25		19.56				17.25	19.00	19.56	21.43

1 circule les dim sauf le 11 avr ; circule aussi le 12 avr.

Ⓛ Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF RC PAI 552 049 447

- du lundi au vendredi
- le samedi
- ⊙ du lundi au samedi
- Ⓛ Correspondance assurée par navettes entre les gares des Aubrais et Orléans (et VV).

ETAMPES-ORLEANS



SNCF (LOIRET) INFO 38 53 50 50 - RESA 38 62 56 65 3615 TER

	SEMAINE							DIMANCHES ET FETES						
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	CAR	CAR					
Paris-Austerlitz			6.23	6.47			13.48	17.18	19.02			13.48	19.02	
Etampes	6.30	6.53	7.23	12.15	12.35	14.19	17.51	19.36	10.10	14.19	18.00	19.36		
Toury	6.59		7.47	12.56	13.13	13.29		18.16	20.06	10.58		18.53	20.06	
Château-Gaillard	7.05		7.53		13.18			18.13	20.13	11.06		19.01	20.13	
Artenay	7.16		7.24	7.59	13.25			18.26	20.23	11.14		19.09	20.23	
Chevilly	7.22		7.34	8.05	13.31			18.29	20.29	11.25		19.20	20.29	
Cercottes	7.27		7.40	8.10	13.36			18.34	20.34	11.32		19.27	20.34	
Les Aubrais	7.34	7.25	7.52	8.17	13.43	14.02	14.52	18.38	20.41	11.44	14.52	19.39	20.41	
Orléans	7.38		8.02	8.22	13.47	14.10	14.56	18.42	20.45	11.51	14.56	19.45	20.45	

Ⓛ Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF RC PARIS B 552 049 447

- du lundi au vendredi
- le samedi
- ⊙ du lundi au samedi
- Ⓛ Correspondance assurée par navettes entre les gares des Aubrais et Orléans (et VV).

LISTE DES COMMERÇANTS DE LA COMMUNE DE CERCOTTES

- |   |   |
|---|---|
| • S.A. PINSARD & FAUCHEUX - Z.I. Route de la Chaise <b>38 75 33 25</b>      | • SARL ORLÉANS SUD AUTO (O.S.A.) - RN 20 <b>38 75 30 14</b>                             |
| • SARL BOUCHER - 9, Route Nationale 20 <b>38 75 44 80</b>                   | • SOFRALOG S.A. - Route Nationale 20 <b>38 79 67 00</b>                                 |
| • TRANS EUROP TAXI - 21, Route Nationale 20 <b>38 75 40 27</b>              | • MECA CONCEPT 45 - 19, Route Nationale <b>38 75 38 80</b>                              |
| • A.R.T.P. - Route Nationale 20 <b>38 75 34 44</b>                          | • LEMOULT Alain - Rue Charron <b>38 75 41 82</b>  |
| • CENTRE FLEURS - Route de Gidy "La Touche" <b>38 75 39 08</b>              | • SARL SOFARES "AUBERGE DE LA FORÊT" - 68, Route Nationale <b>38 75 41 11</b>           |
| • DALIBARD Louis - 7, Route de Paris <b>38 75 41 33</b>                     | • ALVES David - 25, rue de la Gibelotterie <b>38 75 40 21</b>                           |
| • ENTREPRISE INDUSTRIELLE - RN 20 <b>38 75 30 21</b>                        | • S.F.C. (Sécurité Formation Canin) - 111, route de Gidy "La Touche" <b>38 75 35 79</b> |
| • FERMEX - M. AUBRY - 54, Route Nationale <b>38 75 40 17</b>                | • LOCK-UTIL - 40, Route Nationale <b>38 75 44 64</b>                                    |
| • GASSELIN INTERNATIONAL - Route Nationale <b>38 75 33 33</b>               | • MOBIL-OIL (M. Fovet) - Route Nationale 20 <b>38 75 41 01</b>                          |
| • O.V.I. - Route Nationale (M. Agneessens) <b>38 75 34 44</b>               | • HUSSON Claude - 70, Route Nationale <b>38 75 40 11</b>                                |
| • CERCOTTES UTILITAIRES (M. Touchard) Route Nationale 20 <b>38 75 41 57</b> |   |
| • T.S.D. - Route Nationale 20 <b>38 79 67 00</b>                            |   |

### U.F.C.V. - CENTRE DE LOISIRS

Pendant quatre semaines – du 9 juillet au 7 août 1992 – les enfants de Cercottes ont participé aux activités du Centre de Loisirs de GIDY-CERCOTTES confiées à l'U.F.C.V. et dirigées par Monsieur Jean-Noël PILATE.

Parmi les activités extérieures, les enfants ont pu visiter le Château de Chambord et suivre un spectacle, faire du camping à Beaugency, des balades pédestres ou à vélo, du camping à la ferme à Gidy, sans oublier, le mercredi, la piscine à Artenay.

Nos plus petits ont passé une nuit à Gidy.

Le 7 août, une fête préparée par les enfants permettait aux parents de se réunir autour d'un goûter pour terminer cette soirée dans la bonne humeur.

### A.S.M. - SECTION TENNIS

Président d'honneur : M. SAVOURE-LEJEUNE  
Présidente : Geneviève MOLLET  
Vice-Présidente : Patricia LE DU  
Secrétaire : Christophe PERDEREAU  
Secrétaire-adjoint : Guillaume SAVOURE-LEJEUNE  
Trésorière : Bernadette VILLENEUVE  
Trésorier-adjoint : Rodolphe THENAULT

### CLUB "CERCOTTES DÉTENTE"

Présidente : Nelly THENAULT  
Secrétaire : Chantal FANON  
Trésorière : Madeleine AUBRY

La "Gym Volontaire" fonctionne le **mercredi** de 18 h 30 à 19 h 30, à la salle polyvalente. Les personnes intéressées sont cordialement invitées. Grâce à VALÉRIE, la monitrice, vous aurez forme et tonus pour la semaine.

### JUDO CLUB DE LA RÉGION D'ARTENAY

Le Judo-Club de la Région d'Artenay se félicite de son excellente saison 1991/1992, avec de bons résultats en compétition et au sein du Club, quatre nouvelles "ceintures noires". De CERCOTTES, nous accueillons deux Judokas supplémentaires.

Pour tous renseignements, s'adresser au Gymnase d'Artenay : de 14 h à 19 h - les samedis et mercredis de 16 h à 20 h  
M. AUVRAY, professeur.

### CLUB DU TROISIÈME AGE

Président d'honneur : M. Maurice DUBOIS  
Président : Georges THENAULT  
Vice-Président : Bernard MATHIEU  
Secrétaire-Trésorière : Odette DUGENEST  
Membres du bureau : Henriette BUISSON, Yvan LITROP.  
Les réunions ont lieu le **mercredi après-midi** à la salle polyvalente.

### COMITÉ DES FÊTES

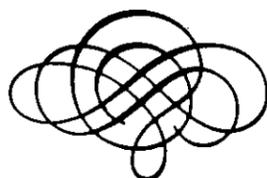
Président : M. Michel THENAULT  
Vice-Président : Charles DALIBARD  
Secrétaire : Monique LATOUCHE  
Trésorière : Micheline DALIBARD  
Trésorière-adjointe : Mireille COME  
Voir les activités dans la rubrique : "Ça s'est passé à Cercottes".

### CALENDRIER DES FÊTES POUR 1993

- 07 janvier Cérémonie des Vœux
- 16 janvier Galette des Rois inter-sociétés
- 24 janvier Repas des "Anciens" offert par le Bureau d'Aide Sociale
- 13 février Choucroute, organisée par le Comité des Fêtes
- 28 février Concours de Belote, organisé par le Comité des Fêtes
- 06 mars Pot-au-Feu, organisé par les Sapeurs-Pompiers
- 18 avril Tournoi de Football à 11
- 24 avril Concours de Belote, par le Comité des Fêtes
- 02 mai Marche du Muguet, organisée par le Comité des Fêtes
- 08 mai Commémoration de l'armistice de 1945
- 16 mai Fête du Sport
- 20 mai Tournoi de Football Enfants
- 22-23 mai Tournoi de Football à 7
- 13 juin Journée Tennis - Tournoi des Familles
- 26-27 juin Feu de la Saint-Jean
- 13-14 juillet Fête Nationale
- 05 septembre Concours de Boules, des Sapeurs-Pompiers
- 12 septembre Journée Tennis
- 02 octobre Voyage organisé par le Comité des Fêtes et les Sapeurs-Pompiers
- 17 octobre Repas du Club du 3<sup>e</sup> Age
- 06 novembre Concours de Belote, organisé par le Comité des Fêtes
- 11 novembre Commémoration de l'armistice de 1918
- 20 novembre Repas du Club Cercottes-Détente (Gymnastique)
- 04 décembre Fête de la Sainte-Barbe
- 17 décembre Arbre de Noël des Enfants des Ecoles

### A.S.M. - SECTION FOOTBALL

Président d'honneur : M. SAVOURE-LEJEUNE  
Président : Jean-Luc CONNIN  
Vice-Président : Charles DECOURTYE  
Secrétaire : Francis PICARD  
Secrétaire-adjointe : Marie-France BLIN  
Trésorier : Angelo MIREUX  
Trésorier-adjoint : Maurice THOMAS



### COMMENT OBTENIR VOS PIÈCES D'ÉTAT CIVIL ?...

PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'identité	Commissariat de police ou Mairie du domicile s'il n'y a pas de commissariat	2 photos d'identité, timbre fiscal, livret de famille. Extrait de naissance dans certains cas. Quittances EDF	Timbre fiscal 150 F	Pour les enfants mineurs, autorisation du père ou de la mère
Passeport	Commissariat de police ou Mairie du domicile s'il n'y a pas de commissariat	Carte d'identité, 2 photos, livret de famille et quittance EDF.	Timbre fiscal 350 F	
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse. Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central de l'État Civil. 5 et 6 Bd Louis Barthou 44035 NANTES
Fiche d'État-Civil (familiale ou individuelle)	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance, carte nationale d'identité	Gratuit	
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, noms et prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom et prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	EN CAS DE PERTE, fournir un certificat de perte (commissariat). Fournir l'État-Civil des conjoints et des enfants. DIVORCE l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata	Gratuit	

### Mémorial

#### Vos anniversaires de mariage

- Noces de Coton 1 an le .....
- Noces de Papier 2 ans le .....
- Noces de Cuir 3 ans le .....
- Noces de Bois 5 ans le .....
- Noces de Laine 7 ans le .....
- Noces d'Étain 10 ans le .....
- Noces de Soie 12 ans le .....
- Noces de Porcelaine 15 ans le .....
- Noces de Cristal 20 ans le .....
- Noces d'Argent 25 ans le .....
- Noces de Perle 30 ans le .....
- Noces de Rubis 40 ans le .....
- Noces d'Or 50 ans le .....
- Noces de Diamant 60 ans le .....
- Noces de Platine 65 ans le .....



### Quel est votre saint Patron ?

Vous exercez un métier, mais connaissez-vous votre saint patron ? A travers cette liste, partielle, vous retrouverez peut-être celui qui correspond à votre profession.

- Agriculteur** BENOIT (21/3), MÉDARD (8/6)
- Architecte** THOMAS (21/12)
- Aubergiste** JULIEN L'HOSPITALIER (29/1)
- Avocat** YVES (19/5)
- Boucher** NICOLAS (6/12)
- Charcutier** ANTOINE (17/1)
- Chauffeur de taxi** CHRISTOPHE (25/7)
- Coiffeur** LOUIS (25/8)
- Commerçant** FRANÇOIS D'ASSISE (4/10)
- Dentiste** APOLLINE (9/2)
- Electricien** LUCIE (13/12)
- Fonctionnaire** MATTHIEU (21/9)
- Gendarme** GENEVIÈVE (3/1)
- Infirmier** CAMILLE (14/7)
- Maçon** THOMAS (21/12), SYLVESTRE (31/12) PIERRE (29/6)
- Menuisier** JOSEPH (19/3), ANNE (26/7)
- Orfèvre, Plombier** ELOI (1/12)
- Ouvrier** JOSEPH (19/3)
- Pharmacien** JACQUES LE MAJEUR (25/7)
- Photographe** VÉRONIQUE (6/8)
- Plombier** ELOI (1/12)
- Policié** GENEVIÈVE (3/1), SEVER (25/8)
- Sapeur-Pompier** BARBE (4/12)
- Secrétaire** CASSIEN (23/7)



## LA PAGE CUISINE

La Gastronomie du Département possède elle aussi son "Guide"

"CUISINE, TRADITION ET GASTRONOMIE DU LOIRET"

Une association de professionnels remet à l'honneur le "BIEN MANGER". Son Président, Monsieur ROUSSELLE, est Restaurateur à CERCOTTES.

La restauration est un métier et les professionnels entendent bien l'affirmer. Partout en France certes, et naturellement dans le département où ils ont fondé une association "CUISINE, TRADITION ET GASTRONOMIE DU LOIRET". De la petite auberge à la grande table, le seul lien qui les unit est celui de la QUALITÉ.

CUISINE  
TRADITION  
ET  
GASTRONOMIE  
DU LOIRET



"Promouvoir les produits régionaux, respecter les appellations, réserver au client l'accueil et le service traditionnels en usage dans la profession... sans négliger la qualité qui fait de la gastronomie un art de vivre.

Ainsi, la restauration départementale souhaite-t-elle se donner une image et les moyens de la maintenir et de l'améliorer.

Actuellement, l'Association réunit 17 professionnels mais bien d'autres adhésions sont attendues, dans le respect de la Charte de Qualité.

### LES TRUCS DU CORDON BLEU

- Pour bien retirer le sable des coquillages, coques, par exemple, laver les coquilles avant cuisson dans de l'eau très salée au gros sel. Laisser reposer quelques heures et rincer à l'eau fraîche.
- Si, malgré toute votre attention, la crème anglaise tournait, secouez-la dans une bouteille, ou mieux, donnez-lui un coup de mixer.
- Si votre sauce Hollandaise tourne, prenez une autre casserole, avec une bonne cuillère d'eau très froide, et fouettez énergiquement en incorporant la sauce tournée en filet.
- Pour toujours réussir la mayonnaise, ne pas oublier la moutarde, ne pas utiliser d'ingrédients de températures trop différentes, et verser l'huile en filet. On peut lui rajouter un blanc en neige et un peu de citron.

M. ROUSSELLE



### TRUFFES GLACÉES A LA VANILLE

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1 l de bonne glace à la vanille - Cacao en poudre - 600 g de chocolat amer - 50 g de beurre de cacao.

POUR LA CRÈME ANGLAISE : - 1/2 l de lait - 5 jaunes d'œufs - 125 g de sucre en poudre - 1/2 gousse de vanille.

- Dans un premier temps, confectionner la crème anglaise. Réserver au frais.
- Avec une cuillère à pommes parisiennes, faire des boules de glace à la vanille. Réserver au congélateur, au fur et à mesure.
- Lorsque toutes les boules sont faites (le nombre restant à votre appréciation), faire fondre le chocolat au bain-marie avec le beurre de cacao, qui n'est pas indispensable.
- Tremper rapidement avec une fourchette chaque boule de glace dans le chocolat, hors du feu, et remettre aussitôt au congélateur. Et ainsi de suite.
- Le lendemain, rouler chaque boule dans le cacao et réserver au congélateur.
- Dresser au centre de l'assiette et la crème anglaise autour.
- La présentation sera encore plus belle dans une tartelette de nougatine que vous pourrez demander à votre pâtissier ou à votre serveur.

**PRO**  
LES PETROLIERS HEUMS DE L'ORLÉANS

133, avenue Denis Papin  
B.P. 62  
45802 ST-JEAN-DE-BRAYE  
Tél. 38 61 03 62

DÉPANNAGE - ENTRETIEN  
NETTOYAGE DE CUVES

PRODUITS PETROLIERS



**MORIN JEAN**

PEINTURE

VITRERIE

SABLAGE

Revêtement sol et mur

TÉL. 38.80.12.38

2, rue des Vanneaux 45520 CHEVILLY

TAXIS  
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES  
VOYAGES - EXCURSIONS

**Jacques PITOU**

98, rue de la Folie - INGRÉ  
45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE 38 88 09 29

AMBULANCES \*

*Auberge de la Fozêt*

Restaurant . Bar . Hôtel

☎ 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 105 F - 130 F - 180 F - 215 F - et Carte

Menu Affaires à 170 F, Vin et Café compris

Menu Enfant à 40 F

Plats cuisinés à emporter

OUVERT LE DIMANCHE SOIR  
Fermé Mardi soir et Mercredi

**PF** PINSARD  
ET FAUCHEUX

consultez l'Annuaire Electronique

carrosserie industrielle - construction  
transformations - réparations  
visite quadriennale citerne  
station de jaugeage agréée  
hayons élévateurs - bennes - grues

Z.I. DE CERCOTTES - Rue de la Chaise - BP 6

Tél. 38 75 33 23 - Télécopie 38 75 30 51